

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE.....	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7403

SERVICE D'ENQUÊTE: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Pour qui voter?

A chaque élection fédérale, provinciale ou municipale, cette question se pose, avec le désir sincère d'y répondre en toute conscience, dans un nombre restreint mais croissant d'esprits honnêtes, détachés des partis, libres d'intérêts sordides à servir, d'appétits ou de concupiscences à satisfaire. Cette disposition à exercer la fonction électorale avec intelligence et probité mérite tout encouragement. C'est l'unique contrepoids à l'abaissement général de la conscience publique, à la domination abrutissante des partis et à l'influence non moins démoralisante des faiseurs et des pitres qui sautent d'un parti à l'autre pour des motifs fort éloignés de l'intérêt national. Cette tendance salutaire, le *Devoir* n'a cessé de l'encourager et d'en prolonger l'effet: c'est peut-être sa principale raison d'être.

Dans l'accomplissement de cette tâche ingrate mais nécessaire, pouvons-nous aider cette catégorie d'électeurs conscients à déterminer les motifs du vote qu'ils donneront, le 5 février? On nous l'affirme; essayons de justifier cette confiance.

S'il faut en croire les échos qui nous arrivent au fond de notre modeste encoignure — qui n'est peut-être pas le plus mauvais poste pour juger sainement une situation politique — l'opinion indépendante est hostile au ministère Taschereau. Cette hostilité est-elle justifiée?

Laissons de côté les multiples accusations lancées par les hommes d'opposition systématique. De ces dénonciations violentes quelques-unes sont probablement fondées, d'autres sont fausses ou exagérées, d'autres seraient plus équitables si elles portaient sur le régime électoral et démocratique, dont l'opposition se réclame tout autant que le ministère et qu'elle serait également impuissante à corriger. Mais la part faite large aux exagérations de la polémique des partis, aux violences de la passion électorale, reste-t-il aux esprits raisonnables, sans parti pris, des motifs suffisants pour justifier la condamnation du ministère, ou tout au moins un suffrage d'encouragement à l'opposition? A la question ainsi posée, nous croyons qu'il faut répondre: Oui, sans hésiter, et qu'à moins d'objection grave contre la personne ou les principes de tel ou tel candidat d'opposition, les honnêtes gens, qui veulent avant tout le bien de la province, doivent voter contre le ministère.

Cette décision devrait être d'autant plus facile à prendre qu'un regard des gens qui attachent une importance exagérée à la valeur des hommes publics, aucune personnalité dominante ne s'impose d'un côté ou de l'autre, et qu'aux yeux des libéraux honnêtes, sincèrement attachés aux traditions de leur parti, le ministère Taschereau en a fait bonne mesure.

Personnellement et dans sa vie privée, le successeur de M. Gouin est, croyons-nous, un homme estimable. Mais son bref passage au pouvoir a démontré qu'il appartient à cette catégorie, trop nombreuse, d'avocats-politiciens, à l'esprit retors et rétréci par les chicanes du palais, convaincus que leur devoir consiste à gagner leur cause en torturant les lois, les faits et les témoins. De ses collègues, il y a peu à dire. Les plus estimables ne semblent pas exercer une action prépondérante; les plus influents servent de porte-parole ou d'appui occulte à quelques-uns des instincts les plus pervers de notre petit monde politico-boursicotier. A tout prendre, ce n'est peut-être pas le *mauvais* gouvernement que dénonce l'opposition; mais c'est encore moins le *bon* gouvernement digne de la confiance aveugle et générale que réclament pour lui, à cris furieux, ses partisans à tous crins et sa presse grassement payée, aux dépens de la province.

Le principal motif qui semble pousser vers l'opposition la plupart des électeurs vraiment indépendants des partis, c'est que le ministère leur paraît "trop fort" et qu'il abuse de sa force. Voilà, du moins, ce qu'on entend dire un peu partout. Il y a là, croyons-nous, une grosse vérité, mal exprimée. Ce n'est pas parce qu'il est fort, que le ministère est dangereux et mérite répression; c'est, au contraire, parce qu'il est faible moralement et qu'il cherche à compenser sa faiblesse de pensée et d'action par de misérables expédients et par la brutale prédominance d'une majorité aveugle, prête à tout faire et à tout subir.

La vérité, c'est que le ministère Taschereau est, dans l'ensemble, un gouvernement médiocre, qui s'appuie sur une majorité trop nombreuse et trop docile, où les bonnes intentions et les tendances mauvaises se confondent dans une dangereuse promiscuité. Pour son propre bien et pour le bien de la province, il est urgent de diminuer sa majorité, autrement dit de le saigner aux pieds afin de le dégrader sa tête.

En débarquant à New-York, l'autre jour, lord Burnham disait du nouveau ministère anglais: "C'est un bon gouvernement; et la meilleure garantie qu'il restera un bon gouvernement, c'est qu'il est surveillé et contenu par une forte opposition."

C'est l'a-b-c du régime parlementaire; et c'est l'exact raisonnement que devraient faire, à l'heure actuelle, non seulement les électeurs libres de toute attache de parti, mais aussi les amis éclairés du ministère provincial, ceux qui ne désirent pas sa mort quand même, mais son assainissement. Les libéraux intelligents confessaient, dans l'intimité, que leurs chefs ont perdu la tête, au cours de la dernière session. Le meilleur moyen de les remettre d'aplomb, c'est de leur administrer une douche salutaire.

Cette nécessité de contenir les abus d'un pouvoir de faible moralité, trop fort par le nombre, devrait suffire à accroître notablement les votes d'opposition. Mais les esprits élevés et réfléchis n'auront pas de peine à trouver des motifs plus sérieux encore de voter contre le ministère.

Les tendances mauvaises et la basse mentalité qui dominent de plus en plus la majorité ministérielle se sont manifestées par des lois, des votes et des attitudes qui appellent l'attention des hommes clairvoyants et consciencieux. Ces indices inquiétants, nous les avons signalés, à l'occasion; il peut être utile de les rappeler au moment où le corps électoral est convié à porter un jugement d'ensemble sur le gouvernement de la province. Non pas que cela puisse déterminer de notables courants d'opinion; jamais la masse électorale ne réfléchit moins qu'en temps d'élection, c'est-à-dire au seul moment où elle compte pour quelque chose; mais cette revue rétrospective servira peut-être à fortifier quelques convictions encore obscures ou incertaines. En tout cas, elle nous justifiera aux yeux de nos amis.

Henri BOURASSA,

Gazette rimée

Double mandat

(Air: M. de la Police est mort)
 Ils n'étaient qu'un échelon
 Et partant pas grand chose,
 Ils voudraient être marchands d'un
 Pourquoi l'un d'eux s'y oppose?

Ils défendront notre honneur
 A la Législature,
 Tout en s'apant les douces
 D'un village.

Ce doublerait leur mandat
 En doublant leur salaire,
 Et qui sait les pot-tentats
 Qu'ils pourraient bien y faire?

Montréal n'y perdrait rien
 N'ayant plus rien à perdre;
 Et puis nos bons échevins
 N'ont pas des Archimède.

Car j'eux croire qu'après ça
 On nous s'a plus propice,
 Qu'à la pauvre Concordia
 On va rendre justice.

On n'aurait plus dans les chars,
 Et grâce à Léonide,
 Si s'ont plus jamais en retard
 Si c'est lui qui les guide.

Tous les gens qu'ont des autos
 Ne paieront plus d'licence,
 Et nos plus p'tits hôpitaux
 N'agront dans la population.

Nos beaux vieux trottoirs d'antan
 Qui n'étaient pas en cuivre
 On va les faire en ciment,
 En ciment de ministre.

Enfin l'ultime raison
 C'est qu'Médéric seconde
 C'nouveau genre d'émigration
 Vers la crèche féconde.

Après ça, plus rien, c'est tout,
 Que voulez-vous qu'on dise?
 On risquerait après ce coup
 D'émettre une bêtise.

Finis donc les tes vers,
 Et puis songe à l'histoire
 De ce pauvre monsieur Roberts
 De si triste mémoire.

A messieurs nos échevins
 Mes vœux de réussite,
 De gros succès dans les vins,
 La bière, et l'eau bénite.

Mais craignez de l'électeur,
 Chers doubles-mandatés,
 Qu'au grand jour, pour vot' malheur,
 Il ne vous mande... à terre!!!

Baptiste SANREMOR.

Brevet S.G.D.G. Droits réservés pour tous pays, y compris la Suède, la Norvège et l'Inde.

Sur l'écran politique

Armand Lavergne. — Le bon vieux temps d'hier. — M. Allan Bray — Coroner ajourné. — Denis Tansey.

Les journaux projettent de nouvelles figures sur l'écran politique, ou en font surgir d'anciennes, de l'ombre où elles avaient rejoint l'oubli. C'est le moment de rédiger le *qui êtes-vous politique*.

On dit que M. Armand Lavergne se présente dans Montmorency. M. Lavergne est un des personnages les plus connus de la province, mais il s'est peu produit en dehors du district de Québec. Il se dérobe rarement de son rocher. Il n'a jamais posé sa candidature à plus de cinquante mille de la capitale. C'est probablement ce qui explique qu'elle a été deux fois repoussée. Ailleurs, il aurait eu plus de chance! Mais le mot est-il juste? Pour avoir été député jeune dans la vie publique, l'ancien député de Montmorency n'en est-il pas dégoûté jeune aussi et le fait pour lui de courir à une lutte très vive et à un succès incertain ne prouve-t-il pas qu'il aime mieux la lutte que la victoire? Plusieurs autres comités dans la province lui donneraient sans doute le siège qu'il recherche dans Montmorency.

Lavergne n'a pas paru au parlement de Québec depuis 1916. Pendant cette dernière session, Jean Prévost ne parut pas. Il attendait la mort dans son lit. Cette double disparition a changé la physionomie de la Chambre; elle a perdu ses deux boute-en-train et elle manque singulièrement de gaieté. Lavergne avait quelques ennemis en Chambre, mais dans les galeries. C'était le grand amateur, spirituel, vif à saisir le ridicule d'une situation, à trouver la petite bête dans un projet de loi, à piquer dans le maigre un adversaire, il avait parfois des mots cruels... pour sa victime, mais pas pour la galerie, qui y prenait un plaisir extrême. Il réussissait même à décaler la solennité de M. Gouin. Ainsi, ce jour où l'on votait un crédit spécial pour l'achat d'un volume très moral et très docte, d'un de nos compatriotes haut huppés, M. Gouin expliquait que c'était la dépense justifiée. Le livre avait eu de la vogue. Il avait, disait-il, été traduit dans plusieurs langues. "Quand sera-t-il traduit en français?" interrompit Lavergne. Le premier ministre méla franchement, galement son rire au rire général de la députation. Un autre jour, — c'était pendant la guerre, — Lavergne s'opposait à ce que la ville de Montréal fût autorisée à voter une somme de quelque cent mille dollars pour une œuvre de guerre et il prenait prétexte de cette opposition pour exposer toute la théorie nationaliste, pour combattre toute idée de participation. Il disait à l'élément anglais (au moment où c'était pas populaire) des choses très dures sur les recruteurs, sur les profiteurs grands souscripteurs aux œuvres de guerre et qui tombaient lourdement sur la tête du major Gaul qui occupait un siège juste devant celui du député de Montmorency. La Chambre était même mortifiée. Un député conservateur et non des moindres, visiblement scandalisé, se leva, très digne, et demanda d'une voix où tremblait l'émotion: "Mais le député de Montmorency nous dira-t-il ce qu'il ferait en cas d'une invasion allemande au Canada. La subira-t-il?" Lavergne se répliqua tout aussitôt sur un ton qui contrastait avec celui de son interrupteur et qui répandit une hilarité par toute la Chambre: "Monsieur le président, comme disait ma défunte tante, mordu par un chien ou mordu par une chienne, c'est tout de même pareil!"

Le lendemain, jeudi, soir de gala, M. Caron, ministre de l'Agriculture, présentait le ne sais plus quelle loi rendant possible d'amener le propriétaire d'un chien qui aurait mordu un mouton. La loi parlait de

mouton et de moutonne, de chien et de chienne. Le député de Montmorency trouvait absurde cette distinction, chacun sachant que le terme mouton s'étend au terme moutonne. Mais le ministre défendait son texte, n'y voulait rien changer et priait le député de Montmorency de cesser son opposition, puisqu'il ne s'agissait au fond que d'une question de détail. "Comment, une question de détail?" s'exclama celui-ci. "C'est pour moi une question de principe. Je veux être logique au moment où tant de gens ne le sont pas. N'ai-je pas eu l'honneur de déclarer à cette Chambre, la nuit dernière, il y a quelques heures à peine, que, mordu par un chien et mordu par une chienne, c'est tout l'un?" Le comique du rapprochement était tel que ce fut une explosion de rire générale qui partit des banquettes des députés, atteignant les galeries pendant que l'on se penchait pour voir la tête que faisait le grave et sérieux député conservateur, auteur de l'interpellation qui lui avait valu la réputation du député de Montmorency.

Au comité des bills privés aussi, que de questions abrutissantes posées par le député de Montmorency aux parrains d'un bill sérieux et qui ne savaient sur quel pied danser, s'il fallait rire, se fâcher ou donner les explications demandées.

On a changé tout cela... La force du gouvernement tient maintenant de tuer la presse libre; il y a longtemps qu'elle a réussi, en terrorisant ses partisans, à tuer la gaieté au parlement.

M. Allan Bray est échevin. Il réclame donc un double mandat. En principe, tous les gens sensés sont contre le double mandat. C'est une charge trop considérable; mais on doit faire exception pour M. Bray; il peut porter cette charge et une autre bien plus lourde encore. C'est un homme double, physiquement. Il pèse tout près de cent livres... de plus que la moyenne des mortels.

Note piquante. M. Allan Bray est le propre frère de M. Henry Bray, de Québec, libéral fort connu, dont il fut quelque temps le secrétaire pour prendre la place de M. Paradis — quand on comptait que M. King prendrait M. Paradis dans le bureau d'administration des chemins de fer nationaux.

M. J.-B.-T. Lafrenière est notaire. Il n'est pas connu à Québec. Tout ce qu'il y a d'intéressant dans sa candidature, c'est que c'est lui qui succède à Maurice Pélouquin. On comptait bien que ce serait un coroner; mais le gouvernement a eu peur que ce fût de mauvais augure, il s'est arrangé pour ajourner le coroner. Si les pronostics électoraux s'étaient réalisés, nous aurions eu MM. Vandellac et Chartier, l'un embaumeur et l'autre coroner, pour remplacer Prévost et Lavergne et souligner la gaieté du régime.

Denis Tansey songe à revenir à Québec. Il y fut plusieurs années. Vrai type du *Political Boss*, large comme un pan de mur, haut comme une tour, visage couperosé et toujours frais rasé, il était du groupe des joyeux, de ceux qui animalaient le Château (comme Lavergne) et Prévost animalait la Chambre), avec Jean Prévost encore, fidèle du premier étage, et Georges Smith. Ces deux-ci sont morts.

M. Tansey aurait probablement été élu dans Sainte-Anne, qu'il tenait dans sa main, si, lors de la dernière élection, il n'avait négligé de déposer son bulletin de présentation à temps. Il n'est pas du tout sûr qu'il ne parvienne pas à se faire élire cette fois. L'opposition compte trois Canadiens français et un Anglais. La race irlandaise n'y est pas représentée. Cette salade manqué de vert.

FILM.

Bloc-notes

Ce que cela coûte

Le *Soleil* d'hier, en première page, publie un article du *Daily Telegraph* de Québec, où ce dernier journal louange M. Taschereau de langues. "Quand sera-t-il traduit en français?" interrompit Lavergne. Le premier ministre méla franchement, galement son rire au rire général de la députation. Un autre jour, — c'était pendant la guerre, — Lavergne s'opposait à ce que la ville de Montréal fût autorisée à voter une somme de quelque cent mille dollars pour une œuvre de guerre et il prenait prétexte de cette opposition pour exposer toute la théorie nationaliste, pour combattre toute idée de participation. Il disait à l'élément anglais (au moment où c'était pas populaire) des choses très dures sur les recruteurs, sur les profiteurs grands souscripteurs aux œuvres de guerre et qui tombaient lourdement sur la tête du major Gaul qui occupait un siège juste devant celui du député de Montmorency. La Chambre était même mortifiée. Un député conservateur et non des moindres, visiblement scandalisé, se leva, très digne, et demanda d'une voix où tremblait l'émotion: "Mais le député de Montmorency nous dira-t-il ce qu'il ferait en cas d'une invasion allemande au Canada. La subira-t-il?" Lavergne se répliqua tout aussitôt sur un ton qui contrastait avec celui de son interrupteur et qui répandit une hilarité par toute la Chambre: "Monsieur le président, comme disait ma défunte tante, mordu par un chien ou mordu par une chienne, c'est tout de même pareil!"

Le lendemain, jeudi, soir de gala, M. Caron, ministre de l'Agriculture, présentait le ne sais plus quelle loi rendant possible d'amener le propriétaire d'un chien qui aurait mordu un mouton. La loi parlait de

On usera de clémence envers les Allemands

travaux d'imprimerie accordés sans soumissions, sont qualifiés à porter un jugement désintéressé sur la conduite du ministère qui leur aide à vivre, et si celui-ci les aiderait à trouver du travail, s'ils allaient le critiquer un tant soit peu, ou encore s'ils allaient simplement renseigner leurs lecteurs de façon impartiale sur le mouvement politique dans la province.

Cette affaire d'intimidation

Nous avons signalé hier la tentative que le *Soleil* a faite de créer des embarras à la maison Renaud, de Québec, parce que son administrateur général, M. Royer, a présidé l'assemblée de M. Faucher, candidat contre M. Cannon, associé de M. Taschereau. L'*Action catholique* est, comme nous, révoltée du procédé. "Pour notre part, écrit-elle, nous protestons, et vigoureusement, contre cette manière d'agir. Comme citoyen, M. Royer a droit d'avoir ses opinions politiques et de les manifester sans que l'établissement dont il est le gérant soit mis en cause. Il y a quelques jours, M. le maire Samson a présidé une grande réunion politique. Personne n'a seulement songé à lui en faire un reproche, ni à conclure que la ville "entre dans l'arène politique". Il a ses opinions et il les manifeste. C'est son droit. Mais pourquoi M. Royer serait-il privé de ce même droit? L'*Action catholique* conclut ainsi: "Nous doutons que les chefs libéraux approuvent ces tentatives mesquines pour empêcher un homme d'exercer son droit de citoyen sous un régime constitutionnel". L'*Action catholique* est charitable. Si "les chefs libéraux", tous tant qu'ils sont, n'approuvent certes pas pareilles tentatives, des chefs libéraux les approuvent, sans quoi le *Soleil* d'hier soir aurait offert ses excuses à M. Royer. En fait, après ce qui s'est passé dans le voisinage de l'*Action catholique*, et après les méthodes employées par des ministères haut huppés pour tenter d'intimider ce journal, coupable de mettre au service des oppositionalistes des pages de publicité payante, que les ministères peuvent tout aussi bien obtenir et qu'on leur a déjà offertes, aux mêmes conditions, il est permis de penser que l'intimidation est une des armes que le régime présent manie le plus volontiers. M. McGeen, à ses pires jours, n'a jamais agi plus brutalement ni avec plus d'étroitesse d'esprit que tels ministères québécois du temps présent. Cela prouve que le fanatisme et la peur peuvent faire perdre la tête à des gens par ailleurs intelligents et raisonnables.

A Montréal

On entend parler des élections provinciales partout, à Montréal, par le temps présent. Les électeurs manifestent beaucoup d'attention aux assemblées. Il est évident qu'il y a contre le ministère Taschereau et ses candidats un fort courant, dans l'opinion publique. Ce qui se passe dans les réunions, la bisbille qui existe dans maints groupes ministériels, en témoignent. La façon dont le ministère a traité Montréal depuis des années est aussi au fond du mécontentement. On répète partout que plusieurs candidats ministériels, gens personnellement bien vus, au bout de la misère à se faire élire et d'aucuns restèrent sur le carreau. D'un bout à l'autre de la province, il se fait une bataille sérieuse, malgré la dureté de la saison, les mauvais chemins et bien que le ministère ait réduit à leur plus simple expression les délais fixés pour les élections. Tout cela indique que nos gens s'intéressent davantage au gouvernement de la province. Quelle que soit l'issue de la campagne, — et les organisateurs ministériels sont plus inquiets qu'ils le laissent voir en public, — ce réveil de l'électeur aura du bon. Il est temps que nous cessions de ne nous préoccuper qu'accidentellement de ce qui se fait à Québec. Un gouvernement mal surveillé, une opposition réduite à sa plus simple expression, voilà deux éléments dangereux pour la saine administration de la chose publique. Il ne serait pas mauvais qu'on les fit disparaître.

Bien informés

Ceux qui ne lisent que le *Soleil* et le *Canada* auront de la misère à savoir exactement ce que contenait le manifeste de M. Sauvé. Le *Soleil* en a donné moins que le tiers, le *Canada*, rien du tout ou à peu près. Les journaux de partis informent singulièrement leurs lecteurs. Mais cela n'empêche pas ces feuilles de critiquer au long les textes politiques dont elles n'ont pas donné grand chose.

G. P.

\$400, non \$200

Une erreur typographique nous a fait dire hier, dans notre article sur les concessions forestières de Manicouagan: "Le gouvernement a cru devoir fixer à \$200 du mille, soit à \$800,000 environ, la prime d'adjudication..."

Nos lecteurs, familiers avec nos articles précédents, auront tout de suite constaté qu'il fallait lire \$400, ce qu'indiquait du reste le chiffre d'ensemble: \$800,000 (pour 2,000 milles carrés de territoire).

Nous profitons de l'occasion pour noter que, dans la presse ministérielle, le silence, sur cette question, n'est complet... O. H.

Le procès des six grands industriels de la Ruhr s'est ouvert, ce matin, à Mayence — L'avocat de la poursuite ne demande que des amendes comme punitions.

Fritz Thyssen explique son attitude — Il a préféré obéir à Berlin.

(Dernière heure.)

MAYENCE, 24 (S. P. A.). — Fritz Thyssen et les cinq autres industriels allemands traduits devant un conseil militaire, aujourd'hui, pour avoir résisté aux demandes de livraisons de charbon formulées par les Français dans la Ruhr ne seront punis que par des amendes. A la fin de la séance de l'avant-midi, l'avocat de la poursuite a déclaré qu'il voudrait mieux user de clémence à cause des motifs patriotiques exposés par les accusés. Il a attiré l'attention du tribunal sur cette section des règlements édictés par le général Degoutte qui pourvoit à l'imposition d'une amende au cas où les Allemands refuseraient d'obéir aux sommations.

DEVANT LE TRIBUNAL

MAYENCE, 24 (S. P. A.). — A neuf heures précises, ce matin, Fritz Thyssen et les cinq autres grands industriels de la Ruhr ont été conduits devant un tribunal militaire français pour répondre à l'accusation d'avoir refusé d'obéir aux ordres de la commission de contrôle française. Le Dr Frédéric Grimm, avocat d'Essen, dont herr Thyssen a retenu les services, avait comme coaccusés M. Wallack, d'Essen, Alfred Friedmann et herr Meumann, de Mayence, et M. Leclerc, de Nancy. Cet avocat a été nommé par l'armée française comme conseiller technique des Allemands.

Le colonel Debeugni, prévôt de l'armée française du Rhin, a ouvert les procédures en avertissant les spectateurs de s'abstenir de toute manifestation.

ON RECUSE LE CONSEIL MILITAIRE FRANÇAIS

Le procès s'est instruit dès l'arrivée des accusés Thyssen, Kestem, Wuestenhofer, Tangelmann, Olfe et Spindler. Les défenseurs déclinent leurs noms, prénoms, âges et autres particularités. On lut ensuite l'acte d'accusation. Le Dr Grimm chercha alors à établir l'illégalité des arrestations et du procès. Il termina son argumentation en demandant au tribunal de se déclarer lui-même incompétent en la matière. Il étaya sa plaidoirie sur les conventions adoptées à la Haye en 1899 et en 1917 et sur la convention de la Rhénanie.

Le capitaine Bodin, avocat de la poursuite, a donné la réplique et le tribunal, après avoir délibéré privément pendant un quart d'heure, s'est dit compétent et a ordonné la continuation du procès.

ALLEMAND AVANT TOUT

On a questionné d'abord herr Thyssen. Le prisonnier a admis avoir refusé, le 18 janvier, d'obéir, à Bredney, à un ordre donné par les autorités d'occupation qui demandait qu'on leur livrât de la houille.

"Je suis Allemand", dit-il, "et ma conscience me dit de servir mon pays et d'obéir aux ordres de mon gouvernement. Rien ne justifiait l'entrée des troupes dans le bassin de la Ruhr, c'est pourquoi je restai fidèle à ma patrie."

A la suggestion du conseiller technique français et pour simplifier la procédure, herr Thyssen a raconté alors dans quelles circonstances les Français avaient sommé les chefs industriels de se rendre à une assemblée à laquelle il n'a pas assisté, mais pendant laquelle les Français ont demandé que leurs ordres fussent obéis. Il dit comment il avait déclaré plus tard qu'il devait se soumettre aux autorités allemandes et ne pouvait céder devant les menaces.

Herr Thyssen a raconté aussi que les chefs industriels ont fait savoir à M. Coste, chef des Français qui inspectaient les mines, qu'ils fourniraient alors les houillères de continuer à livrer du charbon. Cependant, le gouvernement de Berlin télégraphia de cesser les livraisons. Les chefs d'industrie informèrent alors M. Coste que leur devoir était de se conformer aux ordres de leur gouvernement.

Les cinq autres accusés ont approuvé la déclaration de herr Thyssen.

(Voir aussi en page 3)

Propos d'Ottawa

Après M. Kennedy?

Qui le remplacera? — Préparatifs de session — MM. Ham-mell et Binette sommés de démissionner.

(Par LEO-PAUL DESROSIERES)

Ottawa, 23. — Les hommes ne sont jamais indispensables. Un ministre meurt et l'on parle le jour même de son remplacement. Aujourd'hui il s'agit de trouver le successeur probable de M. Kennedy, ministre des chemins de fer, qui avait beaucoup d'influence dans les conseils du cabinet et d'emprise sur la politique canadienne, parce qu'il était ami intime du premier ministre. Le poste est important et il ne l'est pas. D'un côté le président du réseau national a sur les épaules toute l'administration des chemins de fer de l'Est et de la marine marchande canadienne; mais de l'autre, le ministre doit demander les sommes nécessaires pour combler les déficits; et l'on sait que ce n'est pas une petite besogne que de se retrouver dans les obligations, les actions, les dettes et l'actif de nos transcontinentaux. Il a aussi l'administration des canaux. Mais en somme la position n'a ni l'importance ni les difficultés qu'elle avait autrefois.

On désigne déjà plusieurs candidats. Mais M. Mackenzie King a ses idées à lui sur le sujet. Il ne veut pas, dit-on, transférer ses ministres d'un département à l'autre, comme le faisait M. Borden en son temps. Celui-ci prenait sans hésiter l'un de ses collaborateurs au ministère des postes, pour le chambarder ministre de la justice, ou de l'intérieur et ainsi de suite.

Il paraît que M. Low, ministre sans portefeuille et homme d'affaires influent de l'Ontario, ne peut obtenir le poste ou bien M. Malcolm, député de Bruce qui a les

(Suite à la deuxième page.)

DEMAIN:

Un deuxième article de M. Henri Bourassa, sur la politique provinciale.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

M. SAUVÉ PARLE HIER SOIR EN FAVEUR DE M. DURANLEAU

LE CHEF DE L'OPPOSITION A TENU UNE GRANDE ASSEMBLEE DANS LAURIER — LE CANDIDAT CONSERVATEUR ATTAQUE A FOND DE TRAIN LE DR POULIN ET M. AU-RELE LACOMBE — EN GARDE CONTRE LES SOI-DISANT CANDIDATS INDEPENDANTS — PRIVILEGES EXTRAORDINAIRES AUX COMPAGNIES D'UTILITES PUBLIQUES — M. LEON TREPANIER ET LE DOUBLE MANDAT.

(Par Alexis Gagnon)

M. Arthur Sauvé a remporté hier soir, au jardin de l'Enfance, rue St-Laurent, l'un des plus vifs succès de sa campagne. Des huit heures, la salle aux proportions pourtant immenses, était remplie à débordement, et nombre de retardataires ont dû retourner sans avoir reçu le pain de la parole politique.

Chose rare, aucune interruption goguenarde ou malveillante ne s'est élevée. La majeure partie des auditeurs paraissait curieuse avant tout d'entendre le procès du gouvernement plus que de venir à coups d'applaudissements le triompher du chef de l'opposition.

La plupart fumait pacifiquement leur pipe, les yeux mi-clos comme dans un fort travail de leur intelligence, et ne cessaient de pénétrer qu'aux grandes envolées alors que l'enthousiasme les gagnait.

D'ailleurs les acclamations n'ont pas manqué, et à certains moments, la nature eût en vain fait ouïr son tonnerre. L'enthousiasme était monté au paroxysme. Par un retour naturel des choses, MM. les docteurs Poulin et Aurèle Lacombe ont été métaphoriquement pendus en effigie et ont manqué à notre avis au plus beau chapitre de leur honneur.

M. DURANLEAU

Le premier orateur a été M. Alfred Duranleau, candidat conservateur dans le comté de St-Jacques. L'orateur a été excellent, si l'on en juge à la façon dont on l'a accueilli. M. Duranleau est un combattant et un énergique. Volontiers il dédaigne les gros ballons oratoires et en avocat, il va droit au but et sait trouver pour étayer ses affirmations des arguments toujours neuks.

Son visage offre d'ailleurs une ressemblance parfaite avec son caractère. Les yeux clairs et froids sont résolument enfoncés sous des sourcils volontaires et nettement arqués. Les lèvres minces découvrent les dents fortes et bien alignées et indiquent l'homme de résolution.

M. Duranleau s'est plaint que ses adversaires déclaraient sans cesse qu'il n'était qu'un homme de lettres. Il a répondu que c'était une accusation fautive, car il n'est pas un homme de lettres, mais un homme d'action. Il a dit que c'était pour cette raison qu'il était venu à la Chambre pour défendre les intérêts du peuple. Il a dit que c'était pour cette raison qu'il était venu à la Chambre pour défendre les intérêts du peuple.

Qu'il ne dise donc pas Messieurs, ce brave défenseur de vos droits, pour vous protéger? A-t-il jamais lutté pour la franchise accordée à la compagnie des Tramways? A-t-il jamais lutté pour la franchise accordée à la compagnie des Tramways? A-t-il jamais lutté pour la franchise accordée à la compagnie des Tramways?

Mais le peuple s'éveille enfin. Trop longtemps on lui a dissimulé la vérité avec des discours d'homme d'état. Le peuple de Montréal sait maintenant que chaque année le gouvernement de Québec nous enlève en privilèges indus une somme supérieure à un million.

Ce sont les taxes sur les autos de Montréal, les revenus de la Cour de recorder, de la taxe du pauvre, etc. Québec, enlève les revenus, mais ne paie rien à Montréal. C'est la loi de l'administration.

Le gouvernement n'a pas fait que voler notre argent, il nous a volé jusqu'au droit de choisir nos représentants. Quel citoyen peut se rappeler sans rougir les jours d'infamie et de honte où nous de la métropole du Canada étions administrés et tenus en laisse par une commission administrative ou par un conseil maintenu arbitrairement au pouvoir par la volonté du gouvernement? Volé aussi, notre liberté de contribuable. Ce n'est plus le contribuable montrealais qui juge maintenant de l'opportunité de dépenser l'argent mais Québec qui donne le droit au conseil ou à la Commission métropolitaine d'entreprendre à nos frais tous les travaux qu'il leur plaira sans notre consentement.

L'autocratie du gouvernement ne s'est pas bornée à des exactions sur la ville de Montréal, elle s'étend à nombre de domaines. La domestication de la charité a été résolue par la loi de l'Assistance publique, qui est en principe le plus solide lécot passé au cou des institutions de charité. Il appartenait aussi au gouvernement de violer la liberté du commerce, par l'établissement de la Commission des Liqueurs. Après avoir laissé volontairement tomber dans la pourriture l'ancien régime grâce à son inertie et à son mauvais vouloir, Québec a pris le contrôle du payant commerce des liqueurs dont il a fait en même temps un formidable instrument de patronage.

La seule question qui touche nos gouvernants à l'heure actuelle, c'est l'argent. Pour des piastres le gouvernement s'est fait le contre-

bandier du Dominion. Il exporte les bois à flot aux Etats-Unis, tandis qu'il vend le nîer, lui qui vendait pertinemment \$450,000 de liquides à Valleyfield, contre \$8,000 à Sorel, ville de même population? Les inspecteurs de la Commission, adversaires irréductibles des pauvres gens qui nuisent aux affaires de la Commission, n'ont pas paru affectés par le spectacle de contrebandiers qui, aux portes des magasins de Valleyfield, chargeaient de pleines voitures de bois. Nous y avons gagné le sordide renom de contrebandiers, nous fils de la province française de l'Amérique du Nord. Nous qui avions au moins la réputation d'être les idéalistes du continent, nous nous sommes couverts de boue dissimulée sous quelques pièces d'or. M. Duranleau a été fort applaudi.

LE DISCOURS DE M. SAUVÉ

M. Sauvé s'est levé ensuite au milieu d'un tonnerre de vivats. M. Sauvé n'est pas une abeille qui s'amusait à cueillir la quintessence des fleurs. Ses discours sont simples, clairs, bourrés de faits. Il ne s'applique pas à faire vibrer l'auditoire par des sonorités et enveloppantes périodes. Sa parole est lente, posée de façon, à ce que l'auditeur puisse retenir l'argument ou le fait qu'il développe. Cette manière est encore la plus propre à faire naître les convictions, car elle s'accommode davantage à l'esprit des auditeurs.

L'orateur dédaigne les trop peu délicates insinuations de ses adversaires. "Je reste dit-il, au-dessus des insinuations malhonnêtes lancées contre moi par le docteur Poulin et M. Taschereau. Ce serait m'abaisser que d'y répondre, et ravaler ainsi la cause que je défends. Je laisse à ceux qui s'y plaisent les personnalités mensongères."

"Le pays a besoin de représentants de valeur plus que jamais et c'est pour cette raison, dit-il, que j'aime à saluer M. Alfred Duranleau qui sera aux tout premiers rangs de la députation par ses talents et sa qualité d'homme intégrè."

M. Sauvé met les auditeurs en garde contre une nouvelle tactique libérale qui consiste à susciter dans la lutte de nombreux candidats oppositionnistes, dans la même division afin de diviser les votes adverses.

Ceux qui désirent m'aider doivent se garder d'appuyer les prétendus indépendants qui ne veulent pas nous offrir de garantie pour l'avenir. Ils sont, en certains cas, poussés par des adversaires désireux de semer la division chez nous dans le but de partager le vote des libéraux mécontents et de faire passer le candidat du gouvernement à l'Assemblée. On s'informerait d'une organisation du gouvernement favorable au mouvement. Je demande à nos amis de se rallier au candidat de leur convention, de ne point s'obstiner sur des prétentions qui n'auront pour effet que de diviser nos forces et de favoriser l'ennemi. Je n'ai pas lutté durant six ans pour obtenir ce résultat. En 1916 et en 1919, nous avions de grandes difficultés à trouver des candidats; aujourd'hui, en certains cas, nous en avons trop.

LES INJURES DU PREMIER MINISTRE

"Je regrette d'être obligé de signaler les propos injurieux dont se sert le chef du gouvernement pour m'attaquer. Notre population, l'en suis sûr, trouve étrange que le premier ministre, le chef du gouvernement, se permette de parler ainsi de son adversaire. Je ne dis pas cela pour me plaindre, car plus M. Taschereau me dira des injures et faussera mes paroles et mes arguments, plus il s'attirera le mépris des braves gens."

"Qu'on relise mes discours depuis deux ans, et que l'on cherche des attaques personnelles contre M. Taschereau. On n'en trouve aucune. Le premier ministre dit que n'ayant rien à reprocher au gouvernement, on a adopté comme programme l'Action Catholique de la pire façon. Je ne suivrai pas son exemple. Je ne parlerai pas de ses organes dont les articles sont bourrés d'injures, de mensonges et d'infamies contre nous. Jamais homme public n'a égalé la violence injurieuse du premier ministre, et pourtant jamais premier ministre ne s'est plaint autant que M. Taschereau des attaques de ses adversaires. M. Taschereau veut avec mépris me proclamer bien au-dessus de MM. Teller et Cousineau que lui-même M. Taschereau a éblouissés à l'année quand ils occupaient une position. Je veux croire que je n'ai pas les talents de mes prédécesseurs. Mais le premier ministre n'est-il pas trop présomptueux, lorsque avec cette façon de traiter il laisse croire que lui, par exemple, il est aussi grand que sir Lomer et que son parti n'y a point perdu au change?"

M. Sauvé fait ensuite observer avec malice qu'il pourrait lui passer maintenant des auditeurs bien disposés, comme autrefois en Chambre M. Taschereau lui offrait des compagnons pour voter.

Certains journaux, continue l'orateur, ont un art tout particulier pour tronquer les textes et le peuple. Ainsi, à Pointe-Claire, M. Patenaude avait déclaré que l'opposition enlèverait vingt-cinq sièges dans le district de Québec. On lui a aimablement fait dire "dans toute la province". La même aventure est arrivée à M. J. Renaud, au sujet du district de Montréal.

UN REGIME DE COMMISSIONS

M. Sauvé s'est attaqué ensuite à la question de la ville de Montréal: "Je récite ici ce que j'ai dit ailleurs: "On se plaint à Montréal des privilèges extraordinaires accordés aux compagnies d'utilités publiques. Ces compagnies ne paient aucune redevance à la cité pour le droit de passage, mais par contre, elles ont le droit d'éventrer vos rues, d'abattre vos arbres, de détériorer vos pavages, et pas plus tard que l'an dernier, elles se faisaient exempter par la législature de la surtaxe qui leur avait été imposée, deux ans auparavant, par la Cité, de sorte que la cité n'a aucunement bénéficié de cette surtaxe. Si un contribuable porte une plainte contre la mauvaise administration ou l'exploitation de ces compagnies, on lui répond à l'hôtel de ville: "Adressez-vous à la Commission des Utilités publiques," créée et nommée par le gouvernement provincial.

"Montréal a également une commission des services électriques, chargée de diriger l'enfouissement des fils des compagnies d'utilités publiques. Or, vous savez que, bien que depuis quatre ans les travaux d'enfouissement se poursuivent, pas un seul poteau n'a été abattu. C'est que les compagnies ont obtenu de la législature de Québec le privilège d'attendre aux calendes grecques pour procéder à ces travaux d'embellissement. On a donné comme prétexte le manque de matériel nécessaire et la situation financière des compagnies. C'est un leurre."

DES TAXES, ET ENCORE DES TAXES

"Les autos (20,000 à Montréal) paient une taxe exclusivement au gouvernement de M. Taschereau. Les lourds véhicules automobiles qui défont vos pavages ne paient pas un sou à la ville, mais tout au gouvernement. Cette taxe a rapporté en 1922 le joli montant de \$555,768.58 sur \$1,882,806.79 dans toute la province. Les agents d'assurance faisant affaires à Montréal paient une taxe au gouvernement de M. Taschereau et rien à Montréal; la taxe d'amusement ou taxe du pauvre, si l'on veut, créée et prélevée à Montréal, va de moitié au gouvernement de Québec, qui accapare également la moitié des revenus de la Cour de recorder. Cependant Québec seul a le droit de nommer les recorders, de les mettre à leur pension, mais les recorders et de leur pension. De même que c'est Montréal qui paie à lui seul toute l'administration de la Cour de recorder, dont la moitié des revenus est accaparée par Québec."

"Jusqu'à l'an dernier, Montréal bénéficiait de la moitié des amendes payées pour infractions à la Loi des Liqueurs. Depuis, le gouvernement a enlevé de la juridiction des recorders, ses causes, et en les transférant à la Cour de police, a également enlevé à Montréal le revenu que ce dernier retirait."

LA CONTRIBUTION POUR LES SANS-TRAVAIL

"Il y a deux ans, dans le but de parer à la crise du chômage qui sévissait un peu partout dans le pays, le gouvernement fédéral décidait, par arrêté-en-conseil, de contribuer d'un tiers aux agents que les villes consacraient pour venir au secours des sans-travail, pourvu que les gouvernements provinciaux versassent l'autre tiers. Montréal, de ce chef, dépensa il y a deux ans, \$90,000. Ottawa lui versa un tiers de cette somme, c'est-à-dire \$30,000; mais Québec ayant refusé de verser l'autre tiers, Montréal a dû assumer injustement cette somme. Cette année, Montréal avait dépensé \$300,000 pour ses sans-travail. Ottawa refuse de verser le premier tiers parce que Québec ne juge pas à propos de tenir à la convention arrêtée, et voilà pourquoi Montréal et Québec sont les seules villes importantes du Dominion qui auront pris à leur charge exclusive les secours aux sans-travail."

"Je le récite, j'ai toujours été en faveur d'une plus grande autonomie pour Montréal, car le juge n'a-t-il pas besoin de la métropole, c'est le peuple de Montréal et non certains "Schemers", qui se servent de la majorité du gouvernement pour des spéculations malséantes."

Revenu du Sou de l'Auvre à Montréal seulement \$604,000 Québec retire \$302,000 Montréal retire \$302,000

Mais Montréal est tenue de payer les frais d'administration. Montréal retirait une taxe de 5 p.c. des compagnies M. L. H. et P. et Montréal Public Service Corporation, Bell Telephone Co., etc. Le gouvernement de Québec nous a enlevé cette taxe et nous perdons \$350,000. Montréal dépense annuellement à Montréal pour les agents de circulation aux coins des rues ou en motocyclettes \$165,000 pour le bénéfice du gouvernement qui retire la taxe sur les automobiles. En 1913 Montréal retirait en taxes sur les chevaux \$225,000 par an, malgré les annexions qui ont été faites depuis. Elle ne retire maintenant que \$80,000, soit une diminution de \$45,000. Le gouvernement de Québec impose à la ville, sur les garages publics une taxe de \$20 par année à part la taxe municipale. Le gouvernement a enlevé à Montréal \$100,000 par an de revenus à la Cour de recorder en mettant les causes des li- queurs sous la juridiction de la Cour de police. L'annexion de

LES FEMMES SE SURMENENT-ELLES?

Oui, des centaines de mille se surmenent. Ceci comprend la ménagère et la mère dont le revenu est modique et qui luttent pour mettre les deux bouts ensemble, en faisant le blanchissage, repassage, cuisine, couture et repassage pour une famille nombreuse. Il y en a d'autres qui, non seulement, gagnent leur vie dans les manufactures, usines, magasins et bureaux, mais qui souvent ont une mère ou un père invalides à supporter, par conséquent, qui doivent faire le travail domestique en plus. Ces femmes-là s'épuisent vite et sont affligées des diverses formes de faiblesse féminine. Quarante-vingt-dix-huit femmes sur chaque 100 qui ont essayé le Composé Végétal de Lydia-E. Pinkham ont prouvé que ce remède réussit dans le cas de maladies féminines. Depuis près de cinquante ans, il ramène les femmes à la santé et toute femme malade qui l'essayera en bénéficiera.

Maisonneuve, imposée par la législature, coûte aux contribuables de Montréal, \$0.21 sur les \$1.35 de taxe immobilière. La Commission métropolitaine créée pour protéger en partie les politiques spéculateurs qui avaient fait des fonds dans les petites villes de la banlieue coûte à Montréal pour les frais d'administration \$300,000. Le gouvernement vient de décréter que les membres de la Commission métropolitaine recevront à l'avenir un salaire.

JUSTICE AU GOUVERNEMENT

M. Sauvé dit que le gouvernement n'a pas fait du mal. Il a de bonnes actions à son mérite. "De même que les ministres n'ont pas que des défauts, ils ont aussi des qualités. Quand bien même M. Perron me traiterait de calomniateur, cela ne m'empêcherait pas d'être loyal et juste. M. Perron dit que je suis un menteur. C'est fort, cela, pour un ministre "cimenteur". On sait que M. Perron dit souvent le contraire de ce qu'il pense. Il est un peu fâché parce que j'ai découvert que le bâtonnier de Montréal est aussi un gros commerçant de bois et que le directeur de la Canada Cement est non seulement ministre de la voirie, mais aussi un colon du nord."

M. Sauvé fait ensuite appel aux électeurs de Montréal et leur demande de voter pour les candidats qui l'appuieront ouvertement. Ne vous laissez pas, dit-il, leurrer par de faux fuyants.

FIN DE REUNION

La fin du discours de M. Sauvé a été saluée par des vivats sans fin. A son grand ahurissement, M. Sauvé s'est vu présenter une superbe gerbe de fleurs par une candidate au concours de beauté. Le chef d'opposition a fait observer que la chose lui arrivait rarement du moins en Chambre.

M. Léon Trépanier, échevin, a parlé ensuite. Il a tombé sur M. le maire et lui a bellement lavé la tête. M. Trépanier est opposé au double-mandat. Le titre de député est pour un échevin, ce que le fil est à la patte d'un oiseau.

On se rappelle qu'en mai 1914, M. Martin rempli du feu sacré s'écriait: "Allons tous à Québec défendre la ville de Montréal". Hélas, l'échevinale croisée se terminait de façon toute prosaïque à l'île du Conseil législatif où Médéric, tel Renaud de la Jérusalem délivrée, s'endormi sous les charmes d'Amélie.

Plus tard quand il a fallu faire passer le contrat du tram, Médéric s'est farouchement déclaré pour le contrat et a déclaré que si le conseil n'en voulait pas, il irait lui le faire passer au Conseil législatif. Arrive en plus l'affaire du parc Maisonneuve. Médéric se fit alors le champion du peuple. Phare nouveau allait jeter une lumière éblouissante sur les méfaits des agitateurs. Hélas! la lumière fut mise un beau matin sous le boisseau du Conseil législatif. Pendant tout ce temps-là, nos preux députés, les échevins députés, les premiers nous laissaient voler au parlement, sans protester.

M. Trépanier a demandé que l'on lise enfin des hommes convaincus. M. le notaire Jos. Proulx a, 32, l'Assemblée. Il a déclaré extomiqué le docteur Poulin, avec un si beau toupet roux, ait incliné ce dernier devant le pouvoir. Il a fait une revue humoristique de l'histoire du parti libéral provincial depuis vingt-cinq ans.

Alexis GAGNON.

UNE LETTRE DE M. RENAUD

M. Jos. Renaud, député sortant de nouveau candidat conservateur dans le comté Laval, a fait tenir la lettre suivante à son adversaire:

Montréal, 22 janvier 1923

M. Raoul Jarry

3410, rue St-Hubert

Montréal.

Monsieur Jarry,

Nous avons appris par la voie des journaux que vous étiez porté candidat libéral à une convention choisie.

Nous vous invitons à une assemblée contradictoire à Villerville, Montréal, mercredi, le 24 courant à huit heures du soir, dans la salle du collège de Villerville, rue Châteaubriand, pour discuter les questions financières qui s'agissent dans la province de Québec attendue que vous vous portiez candidat.

Veuillez nous croire,

Vos dévoués,

J.-O. RENAUD.

M. ROGER MAILLET

M. Roger Maillet, candidat oppositionniste dans Saint-Jacques, a tenu sa première assemblée hier soir dans la salle de son comté, 520 rue Ontario-est. Il a parlé avec vigueur contre l'administration Taschereau. L'assistance était nombreuse et sympathique.

Il déclare au début que le gouvernement actuel n'est libéral que de nom, puisqu'il a accompli des actes qui répugnent au véritable esprit du libéralisme. On a raison de s'en méfier aujourd'hui, dit-il, surtout à Montréal, où les contribuables sont écrasés de taxes qui ne profitent pas à leur ville; Québec nous soutire tout pour ne rien nous donner ensuite.

M. Maillet appuie tout à fait le programme de M. Sauvé, tel qu'il



Fleurs artificielles

VASES, JARDINIÈRES, PLANTES NATURELLES STÉRILISÉES, TRIBUTS FLORAUX

Moins 20%

Cet escompte important s'applique à notre assortiment complet, sans exception aucune, et sera maintenu jusqu'au 15 février, terme de cette vente extraordinaire qui commence demain.

N.B.—Toutes nos marchandises étant marquées à leur juste valeur, le rabais de 20% constitue donc une baisse radicale.

INVITATION SPECIALE aux institutions religieuses, aux maisons d'enseignement et à MM. les Curés; et, avis à tous les intéressés.

Derome Ltée,

213-ouest, rue Notre-Dame, angle St-Pierre. Tél.: Main 7031

qu'au dehors des manoeuvres ont toutes les peines du monde à débayer et à tenir libres de neige pour l'ouverture, les avenues qui conduisent de la rue Wellington à l'édifice central.

Sommés de s'en aller

Les fermiers unis du comté de Muskoka ont demandé au député Hammell, qui vient de passer aux libéraux, sa démission immédiate. Ils prétendent que M. Hammell était leur représentant à la Chambre et non le représentant des cultivateurs et des libéraux. Il se peut, disent-ils, que les libéraux n'aient pas tenu de convention et n'aient pas présenté de candidat; il se peut même que nombre de libéraux aient voté pour le candidat agraire. Mais cela ne changerait rien à l'affaire, parce que les cultivateurs ont refusé de tenir avec les libéraux une convention conjointe, sur demande directe de ceux-ci, et qu'ils ont préféré faire la lutte seuls, sans l'aide des ministériels d'aujourd'hui. Aussi se croient-ils en droit de soutenir que le député de Muskoka les représentait en Chambre et non pas l'opinion libérale du comté.

La même aventure arrive à M. Binette. Le comité des fermiers unis de Prescott vient de lui demander sa démission. M. Binette ne peut plaider qu'il représente le sentiment libéral; car il a été élu contre deux libéraux, l'un indépendant et l'autre officiel, comme progressiste.

D'ailleurs il faut signaler que les deux députés, en franchissant l'Allée qui les séparait de la droite, n'ont prétendu, ni l'un ni l'autre, qu'ils avaient évolué, changé leurs principes, acquis d'autres opinions pendant leur court séjour à la Chambre des communes. Ils n'ont apporté aucune raison valable à l'appui de leur changement d'allégeance, aucune excuse d'un esprit sérieux pourrait accepter. Ils ont axé avec plus de sans-gêne encore que M. Gauthier de Saint-Hyacinthe qui a, du moins, tenté de justifier dans un discours puissant, sa volte-face de 1921.

Chicoutimi, 23. (S.P.C.) — Il y a deux libéraux et un conservateur sur les rangs dans le comté de Chicoutimi, Gustave Delisle et Arthur Gaudreault font la lutte pour les libéraux et Pierre Bergeron se présente comme conservateur.

CHARLEVOIX

La Malbaie, 23. — Philippe Dufour, ancien député de Charlevoix, a été remis en nomination comme candidat libéral aux prochaines élections. Eugène Dussault sera le candidat de l'opposition.

LE DR COME CARTIER

Labelle, 24 (D. N. C.) — Le Dr Come Cartier, de l'Annonciation, a été choisi hier comme candidat conservateur dans le comté de Labelle.

M. J.-C. LANGLOIS DANS PAPI-NEAU

Ottawa, 24 (S.P.C.) — J.-C. Langlois, avocat de Buckingham, P. Q., a été choisi comme candidat conservateur à la convention du comté Papineau, qui a eu lieu hier après-midi à Papineauville.

Il y avait trois candidats sur les rangs, M. Langlois, M. Louis Cousineau, de Hull, comme conservateur et O.-H. Gauthier, qui représentait l'élément agricole.

Un seul scrutin fut nécessaire, car M. Langlois reçut 67 votes, sur 92, tandis que l'ex-membre Cousineau n'en eut que 16 et M. Gauthier neuf.

M. J.-A. BOUCHARD

Chambord, 23. (S.P.A.) — M. J.-A. Bouchard, cultivateur, fera la lutte pour l'opposition dans le comté du lac St-Jean, contre M. Moreau, ministre sans-portfolio.

PROPOS D'OTTAWA

(Suite de la première page.)

mêmes caractéristiques que M. Kennedy. On croit que le choix se fera entre ses deux hommes. Mais la position peut rester vacante pendant un certain temps. On dit aussi aujourd'hui que M. Euler a des titres à la succession de M. Kennedy.

La salle des séances

On ne changera pas encore cette année la disposition des sièges à la Chambre des communes. Cependant les grandes fenêtres gothiques auront des tentures de velours brun qui leur donneront un plus joli aspect. En même temps un bon nombre d'ouvriers sont à réparer toutes les portes qui permettent aux députés de passer des couloirs à la Chambre elle-même. On a aussi pourvu l'entrée centrale de nouvelles portes à petits carreaux qui font belle figure. L'architecte n'avait pas prévu ce détail; et les ouvriers ont dû creuser dans la pierre des murs l'espace suffisant. Au Sénat, à la salle des séances, on a aussi fait des améliorations importantes, mais qui n'affectent pas l'ensemble. On procède en même temps au nettoyage à fond de toutes les parties de l'édifice, tandis

Maux de tête provenant de légers rhumes

L'effet tonique et laxatif des comprimés laxatifs de BROMO QUININE dégage bientôt du mal de tête causé par le rhume. La boîte porte la signature de E.-W. Grove. (Assurez-vous que vous avez le BROMO). 30c. Fabriqué au Canada.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications signées accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

L'avis d'un fonctionnaire

Monsieur le rédacteur,

Le Soleil, dans son édition de samedi dernier, donnait l'hospitalité à un article d'opinion signé UN FONCTIONNAIRE. Une supprime, quoi, mais qui dénote chez l'écrivain une nature très tendre. En peu de mots l'article trace le devoir impérieux qui s'impose aux employés civils, et leur sera bien difficile maintenant de voter contre le gouvernement Taschereau, quand le sentier de la justice et de la reconnaissance leur est si clairement indiqué.

Le FONCTIONNAIRE du SOLEIL semble attacher bien peu d'importance au fait "qu'il manque quelques centaines de piastres, pour vivre, à plusieurs bons serviteurs de l'Etat et il insiste sur le fait qu'ils doivent s'arrêter à des considérations plus générales. C'est bien peu de chose en effet, pour un père de famille, de voir souffrir sa femme et ses enfants, les misères s'accroître au foyer à mesure que les exigences se multiplient. Il doit plutôt rentrer dans les rangs et, au pas régulier marcher à la suite "des meilleurs éléments", comme dit le FONCTIONNAIRE du SOLEIL.

Il n'y a pas à dire, ce serait sublime en tant que résignation et esprit de parti. Mais, sous cette défraîchie usée les oreilles d'un regard perçant et le lecteur doit se demander si cette petite lettre est bien sortie d'un vrai fonctionnaire qui souffre lui-même, ou si elle n'est pas plutôt d'un imitateur identifié avec une feuille à grands principes et à larges vues, surtout en temps électoraux.

C'est maladroite tout de même. Mais, c'est justement en tenant compte de l'administration générale des affaires publiques actuelles que le fonctionnaire civil, qui a une conscience et qui est contribuable comme tout autre citoyen, se trouve perplexé en vue des élections présentes et ne sait trop comment exercer son droit de vote, avec honnêteté et patriotisme.

Disons donc FONCTIONNAIRE du SOLEIL, comment pouvez-vous espérer que les employés maltraités, auxquels vous vous adressez gauchement, et ils sont légion, vont oublier la situation désolante qui leur a été faite depuis 1914, surtout, par une politique provinciale comme fédérale, qui a conduit notre province comme le reste du pays en plein abîme et qui a inculqué une mentalité qui attache une honte à notre époque.

Va-t-il oublier, le serviteur fidèle à ses obligations de famille et à ses devoirs d'état, avec quel mépris sanglant et cruel, ses demandes les plus justes ont été reçues jusqu'à présent par ces mêmes ministres qui courent actuellement à travers les bancs de neiges pour qu'on leur donne le vote qui leur continuera les douceurs d'un pouvoir abusif? Non, M. le FONCTIONNAIRE du SOLEIL, il y a bien des situations qui ont été expliquées à nos gouvernants actuels, en vain, mais qui eussent fendu le coeur des hommes d'autrefois, qui ont laissé des noms à l'histoire.

Qu'on nous montre l'économie que nos gouvernants ont pratiquée à cette heure où on se demandait si l'humanité toute entière ne viendrait pas aux prises avec la famine et tous les maux qu'engendre infailliblement une catastrophe comme celle qui a presque anéanti l'Europe. Aucune dépense n'a été remise et les millions ont dansé pour le luxe, sans aucun frein.

Quand un adversaire quelconque du gouvernement proclamera sur les hustings populaires que l'administration actuelle est en faveur des riches et des puissants, nous, les employés civils, n'avons aucun argument pour la réfutation. Aux dernières heures de la session on a encore porté, le plus discrètement possible, le maximum du salaire des députés ministres à six mille piastres, quand le premier ministre déclarait à une délégation du service civil qu'il ne s'engageait nullement à améliorer le sort des employés subalternes, ni avant les élections ni après. C'était habile.

Nous sommes pauvres pour le plus grand nombre, souffreteux pour un bon nombre et, à tous, il ne reste plus qu'une loque de liberté, on nous a presque défranchisés. Est-ce là la politique des Mercier, des Joly et des Marchands? Non.

UN AUTRE FONCTIONNAIRE, Québec, 22 janvier 1923.

Euchre d'après-midi

Cet après-midi, le 24 janvier, à deux heures, a lieu le euchre d'après-midi des dames bienfaitrices de la paroisse Saint-Pierre-Claver, de la rue paroissiale, angle de la rue Delormier et du boulevard St-Joseph.

Les dames et les demoiselles seront seules admises à ces parties de cartes, données au profit des oeuvres de la paroisse et des pauvres.

Propagande!

Profitez de notre abonnement spécial de deux mois (une piastre pour le Canada, en dehors de Montréal et de sa banlieue, une piastre et demie pour les Etats-Unis) pour faire connaître le "Devoir".

Abonnez, faites abonner vos amis.

CALENDRIER

—DEMAI, JEUDI 25 JANVIER 1923
CONVERSION DE ST PAUL

Lever du soleil, 7 heures 32.
Coucher du soleil, 4 heures 51.
Pleine lune, le 1er février à 19 heures 59
du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS FROID

Aujourd'hui maximum 10
Même date l'an dernier 10
Minimum aujourd'hui 14
Même date l'an dernier 22

BAROMETRE:

8 heures du matin, 80.25; 11 heures, 80.22;
1 heure de l'après-midi, 80.20.

LE RENOUEAU CATHOLIQUE FRANCAIS

Ce qu'en dit M. le professeur L.-J. Dalbis au "Devoir" — Il a fait des conférences sur le Canada français en France et en Tchéco-Slovaquie, ainsi qu'en Pologne — Relations entre l'enseignement français et canadien-français — Nos étudiants au Cercle du Luxembourg — Progrès de l'Institut Catholique de Paris.

De retour depuis quelques jours d'Europe, où il a séjourné plusieurs mois, M. le professeur L.-J. Dalbis, docteur en sciences, professeur à l'Université de Montréal et chevalier de la Légion d'Honneur, a bien voulu donner, à un de nos rédacteurs, certaines de ses impressions sur la situation générale européenne et sur le mouvement intellectuel catholique français.

Il a été en mission officielle par l'Alliance française de Paris en Tchéco-Slovaquie et en Pologne, M. Dalbis a fait de nombreuses conférences, où il a parlé entre autres choses du Canada français, avec la chaleur et l'éloquence que lui connaissent ses auditeurs canadiens-français de Montréal.

De son voyage à travers l'Europe centrale, le professeur Dalbis rapporte une impression de pessimisme. L'Europe est malade, dit-il, et l'Allemagne crée ce malaise, car elle espère que le trouble sera favorable d'une part à desservir l'action des alliés qui l'ont battue, d'autre part à permettre la réalisation de ses desseins de revanche.

SES CONFÉRENCES SUR LE CANADA FRANÇAIS

En France le professeur Dalbis a fait, à Paris, à Clermont, à Bar-le-Duc, à Nice, et à Marseille, des conférences sur le Canada français. Il a dit tout le mérite de la race canadienne-française qui, malgré tous les obstacles, a su conserver sa langue et sa religion. Ses conférences ont été pour plusieurs une révélation et tout ce qu'il a dit sur le Canada français a été accueilli partout avec enthousiasme et ferveur.

Professeur à l'Université de Montréal, il n'a pas oublié l'université où il a été, nous dit-il, si cordialement accueilli. Il a parlé d'elle à Prague, à Presbourg, à Brünn, à Cracovie, à Lemberg, à Varsovie et à Posen. Dans toutes ces universités, il a dit l'effort fait par le groupe canadien-français et les espoirs que ce groupe fonde avec raison sur sa jeune université. Les universités étrangères sont disposées à faire des échanges de documents et de publications avec notre université canadienne-française.

Dans les milieux français, le professeur Dalbis a fait une propagande active pour le Canada français. Au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, il a, l'année dernière, fait déposer les collections botaniques préparées par le Frère Marie-Victorin, il a obtenu la promesse d'envois importants de plantes françaises et de plantes des colonies françaises.

UN COMITÉ DE BONNES RELATIONS

Au syndicat de l'Enseignement libre inférieur et secondaire, M. L.-J. Dalbis a fondé sous le patronage de la Chambre un comité destiné à resserrer les liens entre l'enseignement français et l'enseignement canadien. Des propositions seront envoyées de Paris et de toute la France, qui permettront aux étudiants de se placer, s'ils le désirent, dans les établissements d'enseignement libre secondaire et d'y exercer comme professeurs et comme surveillants. Mgr Gauthier a accepté ce projet avec beaucoup d'empressement.

A l'Institut catholique, des conférences de pédagogie dont M. Dalbis a pris le premier initiative, ont eu le plus grand succès. Etudiants français et étrangers les ont suivies avec beaucoup d'empressement. M. Dalbis renouvelle au Devoir ses remerciements pour le

La musique

M. MARCEL DUPRÉ

M. Marcel Dupré a donné le premier de ses deux concerts de cette semaine au temple presbytérien St. Andrews and St. Paul, sur l'excellent organe Casavant. A ses concerts d'il y a deux ans M. Joseph Bonnet ne s'était guère servi des jeux d'anches de cet instrument perfectionné, s'en tenant aux fonds et six mutations. M. Dupré use de la pleine palette des sonorités de cet organe qui se révèle très riche.

Le programme comprenait la Toccata en fa de Bach, avec la longue pédale de tonique sur laquelle elle est construite; la Sonate en mi bémol fa même auteur, écrite pour le clavier à pédale et transportée, très justement, à l'orgue. Elle comprend quatre mouvements en forme de suite dont l'ornementation nécessaire au clavier produit à l'orgue de charmants effets de sonorité tenue, capricieuse; *Sœur Marguerite* de Caspary-le-Grand, l'œuvre de cette dynastie qui a poussé tant de grands organistes à l'orgue; la *Pastorale* de Gounod, les *Variations* de la 3e symphonie de Widor et le *Prélude* et *Fugue* en si majeur de M. Dupré.

Les très difficiles variations de Widor ont été pour l'artiste plus et autre chose qu'un succès de technique. Y réussir, c'est affaiblir de mécanique et d'autres la posséder à un égal degré. C'est par la con-

science que notre journal lui a prêté l'année dernière, à propos de la conférence à bénéfices, organisée en faveur de l'Institut catholique. Les bénéfices de cette conférence permettront d'organiser cette année un plus grand nombre de conférences et de faire appel aux professeurs de pédagogie belges ou suisses. M. Dalbis espère qu'un Canadien pourra prochainement apporter sa contribution à l'œuvre de pédagogie internationale catholique entreprise à l'Université libre de Paris.

NOS ÉTUDIANTS À PARIS

En ce qui concerne les étudiants, M. L.-J. Dalbis s'est mis en relation avec M. l'abbé Peyroux, directeur du Cercle du Luxembourg, 18, rue Guynemer à Paris. Celui-ci a consenti à mettre à la disposition des étudiants canadiens une salle pour qu'ils puissent y établir leur cercle. Ils seraient d'ailleurs considérés comme membres du Cercle au même titre que les étudiants français.

Le Cercle du Luxembourg est le cercle de l'Union catholique des étudiants, c'est le plus ancien groupement d'étudiants, et son origine remonte à Orléans. Il est actuellement sous le contrôle direct de l'autorité diocésaine. Il vient d'être réorganisé. Il a à sa tête un comité composé de notabilités catholiques du monde du clergé, de l'enseignement, des lettres, de la médecine, des arts et du barreau. Œuvre d'émulation au travail et au bien, il est destiné à grouper en dehors et au-dessus des partis politiques, les étudiants des Facultés, de l'État, de l'Institut catholique et des grandes écoles, qui veulent conserver leur foi.

Le cercle donne des conférences d'études religieuses, des conférences de médecine, des conférences d'exercice à la parole publique, des conférences littéraires, philosophiques, scientifiques et musicales. Il existe au cercle une bibliothèque de 30,000 volumes, des salles de travail pour chaque spécialité d'études. Un atelier de photographie est à la disposition des étudiants.

LE RENOUEAU CATHOLIQUE

Le professeur Dalbis nous dit ensuite le renouveau catholique dans l'élite intellectuelle française. La Semaine des écrivains catholiques, dont l'initiative revient à M. Gaëtan Bernoville, a révélé l'ampleur de ce mouvement, susceptible d'avoir les conséquences les plus grandes pour l'avenir de la France. D'autre part, il nous dit les progrès de l'Institut catholique où, dans le domaine des sciences, quelques chaires témoignent d'une activité surprenante, il nous cite celle de physique de M. Brany, celle de chimie, si magistralement tenue par M. Olmer, celle de paléontologie, dont le titulaire, Theillard de Chardin, publie les travaux les plus remarquables. Cette activité dans le domaine des sciences révèle la position présente de l'Église vis-à-vis les travaux de savants. Comme à Louvain et à Montréal, on a compris qu'à côté des sciences dites positives, trop longtemps nos adversaires ont voulu en faire une arme contre le dogme; mais aujourd'hui, le scientisme est passé de mode et on voit bien qu'une menace ne peut venir de ce côté-là, au contraire. Les savants catholiques apportent leur contribution à l'étude des sciences, contribuent à ses progrès, persuadés qu'ils sont qu'au lieu d'aller contre l'idéalisme, elles ne peuvent que le faire paraître plus nécessaire.

leur que M. Dupré donne surtout du prix à son exécution. Ce ne sont pas purement des variations d'un thème, les variations touchent à toute la facture interne du morceau: harmonie et contrepoint, registration et rythme. Cela devient sous les doigts de M. Dupré, non plus une suite de manières d'être d'une idée, mais un morceau un, compact aux cents aspects changeants.

Pourtant, cette virtuosité s'efface peut-être devant la sérénité de la *Pastorale* de Franck à peine rompue par le passage staccato de la mineure, qui fut sous les doigts de l'artiste une pure merveille de grâce mélancolique.

Le *Prélude* et *Fugue* de M. Dupré sont d'une facture très moderne comme les deux autres du même cahier avec un thème de fugue pris dans les dessins du *Prélude*, le dessin rythmique plutôt que mélodique choisi ayant une allure bizarre que seule l'invention de l'auteur peut assouplir aux règles sévères de ce genre.

Comme d'habitude, le concert s'est terminé par l'improvisation d'une symphonie en quatre mouvements dont les thèmes avaient été fournis comme suit: *Allegro moderato*, M. Whitehead; *Adagio*, M. Martin; *Scherzo*, M. Hilsley; *Final-Fugue*, M. Brewer.

Sur ces formes tout originales, M. Dupré a improvisé une symphonie d'une couleur frankiste d'une belle tenue. Dans les deux premiers mouvements, les thèmes fournis avaient peu d'individualité.

Meilleur service des tramways

LES ECHEVINS SE REUNISSENT EN COMITÉ SPECIAL POUR ELABORER PLUSIEURS PROJETS D'AMÉLIORATION. — DES TRAINS RAPIDES ÉLEVÉS OU SOUTERRAINS.

Le comité échevinal du service des tramways, que le conseil a formé le 8 janvier, à la demande de M. Trépanier, a tenu sa première séance, ce matin, sous la présidence de M. Desroches. Il y avait juste quorum, par la présence de MM. Desroches, Gauthier et Carmel, car les autres échevins sont engagés activement dans la lutte électorale.

M. Gauthier a parlé d'améliorer le service du tramway, et surtout de décongestionner le centre au bénéfice des parties nord, est et ouest de la ville. Il soumet le projet d'établir un tramway rapide, composé de plusieurs voitures, de la rue Craig à la rue Mont-Royal, sans arrêt, par voie élevée ou par souterrain; ce tramway serait réservé aux gens qui vont au loin, au-delà de la rue Mont-Royal; ceux qui veulent aller en déga prendraient les tramways de surface qui de se fait, seraient beaucoup moins encombrés. Aussi un même tramway partirait de la place d'Armes avec premier arrêt à l'avenue Atwater, pour desservir les gens de l'ouest; puis un autre, de la place d'Armes à la rue Frontenac, pour ceux de l'est.

Ce serait une entreprise coûteuse, a repris M. Desroches, qui en approuve l'idée, comme la ville est tenue, par contrat de la compagnie des tramways, nous devons payer notre quote-part. Mais il faut en venir là, car le problème ne peut guère se résoudre autrement.

M. Carmel de son côté, réclame une ligne transversale dans le nord, depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à la rue Iberville; et cette ligne serait établie par la rue Bélanger, avec raccordement aux circuits Saint-Laurent, Saint-Denis, Christophe-Colomb, Papineau et Iberville, pour se prolonger ensuite jusqu'au boulevard Pie IX. Ce serait une amélioration bien nécessaire pour accommoder la région nord, puisque de la rue Mont-Royal à la ligne d'Abtissis sur une distance de quatre mille, il n'y a aucune ligne transversale, alors qu'il y en a quatre, plus bas, sur une distance de un mille.

On a parlé aussi d'une ligne de ceinture dans le nord, par les rues Mont-Royal, Iberville, Bélanger et Saint-Laurent; d'une autre, au nord-ouest, par l'avenue du Parc, Chemin Ste-Catherine, Chemin Bellingham, Avenue Maplewood, rue Delle et chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'à la rue Guy, et le retour par le même trajet; ce serait en raccourci le circuit du tour de la montagne.

Tous ces projets et d'autres aussi seront soumis sous peu, à la commission des tramways.

Ce soir

LE COURS DE M. L'ABBÉ GROULX. — Ce soir, à huit heures et quart, édifice principal de l'Université de Montréal, 185, rue Saint-Denis, M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada, traitera de la défense des lois françaises pendant les premières années du régime britannique.

Ordination par Mgr J.-H. Prud'homme

Dans l'église du Gesù, à 7 h. hier matin, Sa Grandeur Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert, a conféré les deux premiers ordres mineurs à M. l'abbé J.-Arsène Aubin, professeur au collège Ste-Marie et à M. l'abbé W.-D. Bélanger du collège Notre-Dame. Sa Grandeur était assistée par les RR. PP. Jean et Mongeau.

Ce matin, Sa Grandeur s'est rendu au collège Notre-Dame de la Côte-des-Neiges et a conféré les deux autres ordres mineurs aux mêmes séminaristes.

Monseigneur Prud'homme est en repos depuis quelques jours à l'hôpital Notre-Dame.

Le thème choisi pour la fugue, c'est le thème de la Fugue qui, s'il avait été permis d'applaudir, aurait obtenu un succès énorme. Le thème fourni par M. Brewer à Bach et transformé par lui en sujet de fugue modale a donné à M. Dupré la chance de développer entièrement une fugue complète à quatre voix avec ses entrées à la tonique puis ses transformations à la dominante, deux pédales, deux strettos et une coda monumentale. On peut voir par l'exemple qu'en a donné M. Dupré l'improvisateur, doit toujours exister loin de là, fantaisie incohérente. La forme, sujette aux transformations, suggère le génie de l'improvisateur doit toujours exister. Très sévère dans le cas d'une coupe scolastique: fugue, canon, etc.; elle s'atténue, s'humanise, mais existe quand même dans les autres pièces. D'ailleurs M. Dupré ne serait pas l'improvisateur merveilleux et véritable qu'il est, s'il ne s'astreignait pas à une discipline qui lui donne toute liberté de penser dans la forme choisie par lui.

Jeudi, M. Dupré joue à Saint-Viaire d'Outremont. Cette église est plus grande que St-Andrews and St-Paul, mais elle devrait aussi se remplir.

Fréd. PELLETIER

POTINS POLITIQUES

M. TASCHÉREAU EST À MONTREAL AUJOURD'HUI — M. EUGÈNE ARPIN DANS RICHELIEU CONVENTIONS CONSERVATRICES

M. le premier ministre Taschereau est aujourd'hui à Montréal. Un de nos représentants a fait valablement l'antichambre pendant près d'une heure, cet avant-midi, aux bureaux du gouvernement provincial afin d'avoir avec lui une entrevue et de savoir si la date de sa première grande assemblée dans le district de Montréal est enfin arrêtée.

Interrogé à ce sujet, M. Irénée Vautrin, organisateur en chef du parti libéral, nous a répondu que l'on déciderait au cours de l'après-midi d'aujourd'hui du jour de cette importante assemblée du premier ministre. D'autre part, nous croyons savoir qu'elle aura lieu mardi soir prochain dans la grande salle des fêtes du Monument national.

DANS LAVAL

M. Raoul Jarry, candidat ministériel dans Laval, ouvre ce soir un comité au no 3347, rue St-Hubert où il doit tenir en même temps une assemblée. Il parlera également ce soir à l'école Boucher de la Brûlée, à la Longue-Pointe, à une assemblée qui a été annoncée pour huit heures. Dans les deux endroits, le candidat ministériel sera accompagné de plusieurs orateurs.

M. Jarry a tenu, des hier soir, deux assemblées dont l'une dans la salle de la paroisse d'Yvesville, et l'autre à l'Abord-à-Plouffe. L'assistance, aux deux assemblées, était nombreuse. Le candidat était accompagné, comme orateurs, de MM. Geo. Lebel, industriel; Antoine Chavign, avocat; G. Gauthier, avocat; M. T. Fontaine, orateur ouvrier; J. Richard; Wilfrid Lorrain, maire de l'Abord-à-Plouffe, etc.

M. J.-O. RENAUD

M. J.-O. Renaud, député de Laval, a aussi tenu, de son côté, hier soir, deux assemblées, la première à St-Martin et la seconde à Sainte-Dorothée. L'assistance, dans les deux assemblées, était nombreuse.

Le député de Laval était accompagné de l'ex-échevin Filion, de MM. Aldéric Blain, L. Favreau, J.-P. Prévalain et autres.

M. Renaud a dénoncé la loi de la voirie et la commission des li- queurs. Il a cherché à démontrer que les municipalités ont été privées d'impôts, à cause de l'incompétence des employés du département de la voirie et du manque de classification des routes, certains chemins à peine terminés sont à refaire.

M. Renaud tiendra, ce soir, une autre assemblée à Villers, à laquelle il a convoqué son adversaire. Il sera accompagné de MM. Alfred Durand, candidat conservateur dans la division Laurier; Léon Trépanier, échevin; Aldéric Blain, avocat; et J.-René Renaud, avocat.

M. ARPIN DANS RICHELIEU

Sainte-Victoire, 24 (S. D. N. C.). — M. Eugène Arpin, comptable, a été choisi, à la convention conservatrice de Richelieu, tenue hier après-midi, à Sainte-Victoire, comme candidat conservateur aux prochaines élections.

CAMPAGNE DE M. BRAY

M. Allan Bray, échevin du quartier Abtissis, inaugure sa campagne, demain soir, dans Saint-Henri, comme candidat officiel conservateur, contre M. J.-H. Bédard, député ministériel du comté, à la salle de l'hôtel de ville de Saint-Henri. M. Bray a déclaré formellement qu'il démissionnerait comme échevin s'il était élu, car il est opposé au double mandat; de plus, il s'engage à demander une loi prohibant le double mandat dans la province.

Les orateurs qui accompagneront M. Bray sont MM. Francis Fautoux, Léon Trépanier et Louis Boyer.

CONVENTIONS-OPPOSITIONNISTES

Voici les conventions oppositionnistes qui seront tenues demain et vendredi:

Jeudi, le 25 janvier: Berthier, à Berthierville, à 2 heures P. M. Ste-Marie, à 8 heures P. M.

Vendredi, le 26 janvier: Deux-Montagnes, à Ste-Scholastique, à 2 heures P. M. Terrebonne, à St-Jérôme, salle du palais de Justice à 11 heures P. M. Aujourd'hui, ont lieu les conventions de Pontiac et de Bagot.

DANS JACQUES-CARTIER

Lundi, le 22 courant, avait lieu à Lachine l'ouverture du comité central de M. E.-L. Patenaude, candidat conservateur dans Jacques-Cartier. On a formé le comité d'organisation. Plusieurs orateurs ont porté la parole, entre autres MM. A.-W. Patenaude, A. Gauvreau, Anatole Carignan, Arcand Fournier, etc. L'assemblée était sympathique, 500 personnes environ y assistaient.

M. LAMY APPUIE M. PATENAUDE. — On nous informe que M. Armand Lamy, candidat oppositionniste dans le comté de Maskinongé, était au nombre des orateurs qui ont porté la parole, hier soir, à l'assemblée de M. E.-L. Patenaude à Ste-Anne-de-Bellevue. Il a fait l'éloge de l'ancien secrétaire d'Etat et l'appelle qu'il faisait lui-même la lutte comme candidat des cultivateurs appuyant le programme de M. Arthur Sauvé.

QUELQUES ASSEMBLÉES

M. Hector Perrier, candidat libéral dans la division Laurier, tiendra, à 8 heures ce soir, une assemblée à la salle de l'ancien hôtel de ville St-Louis, coin des rues Laurier et Saint-Laurent. Il sera accom-

Oppositionnistes dans Québec

M. P. BERTRAND SE PRÉSENTE-RA DANS ST-SAUVEUR, M. E. A. TREMBLAY DANS QUÉBEC-QUEST ET M. J.-E. DESJARDINS DANS FRONTENAC

Québec, 24, (D.N.C.). — L'organisateur du parti conservateur à Québec, M. G.-N. Dorion, a affirmé qu'il y aura des candidats dans toutes les divisions électorales. Plusieurs candidats seront choisis ces jours-ci. A Québec on dit que M. P. Bertrand se présentera dans St-Sauveur et que M. E. A. Tremblay fera la lutte à M. Maden dans Québec-Ouest.

L'organe du parti libéral a publié un entrefilet contre M. J.-S. Royer, gérant de la maison J.-B. Renaud, parce que celui-ci avait présidé une assemblée de M. Faucher. La maison J.-B. Renaud vient d'écrire à ce journal qu'elle ne fait pas de politique mais qu'elle laisse à tous ses employés la liberté d'exercer leurs droits de citoyens comme bon leur semblera.

M. J.-E. Desjardins, dentiste, sera candidat conservateur dans le comté de Frontenac. M. Desjardins est le fils de feu le commandeur Desjardins.

ON VOTERA D 9 H. A 6 H.

Québec, 24, (S.P.C.). — Les électeurs auront une heure de plus pour aller voter aux élections du 5 février. Un amendement à la loi des élections de Québec adopté à la session de 1922, en janvier, pourvoit à ce que les bureaux de vote soient ouverts de 9 heures à 6 h. pour n'être fermés qu'à six heures. D'après la loi des élections telle qu'elle existait avant cet amendement, les bureaux de vote fermaient à cinq heures.

Les nominations qui auront lieu lundi, le 29 janvier, seront terminées à 2 heures p.m. et les officiers rapporteurs proclameront à cette heure élus par acclamation les candidats contre lesquels aucun adversaire ne se sera présenté.

Toutes les mesures prises au sujet des élections ont été complétées par M. L.-P. Geoffrion, greffier en chancellerie. Tous les officiers rapporteurs et leurs aides ont reçu les documents et instructions nécessaires et sont prêts pour les élections. A cause des difficultés de communications avec les lies de la Madeleine, le résultat des votes de cette division sera envoyé par télégraphe.

M. Laverge

rencontrera M. Hamel

Portneuf, 24. — Vendredi après-midi, à Portneuf, aura lieu une assemblée contradictoire entre MM. Armand Laverge et Edouard Hamel. On se rappelle que M. Hamel avait présenté à la Chambre une motion de censure contre M. Armand Laverge pour des paroles prononcées au Monument National. M. Laverge a lancé un défi à M. Hamel de le rencontrer dans Portneuf et M. Hamel a accepté.

Funérailles de M. Kennedy

Windsor, Ont. 24, (S.P.C.). — Les funérailles de M. W.-C. Kennedy, ministre des chemins de fer du Canada, ont eu lieu ici, ce matin, à l'église catholique Saint-Alphonse. Il y avait beaucoup de monde. Dans le cortège, on remarquait W.-L. MacKenzie-King, premier ministre; Arthur Meighen, chef de l'opposition; le maire Wilson, de Windsor, et plusieurs autres hommes d'Etat et citoyens de marque. Le service a été chanté par l'abbé Coulin. Plusieurs personnes n'ont pu pénétrer dans l'église, tant l'affluence était grande. Les Chevaliers de Colomb étaient largement représentés.

M. Roberts en Cour d'appel

Québec, 24, (D.N.C.). — M. J.-H. Roberts, directeur du journal *The Age*, s'adressera à la Cour d'appel samedi prochain à Montréal, et demandera sa mise en liberté sur un bref d'habeas corpus.

Le docteur Ernest Poulin, député sortant et de nouveau candidat ministériel dans la division Laurier, nous a informé qu'il tiendra une assemblée à St-Michel, à l'école St-Michel, à St-Michel, et une autre dimanche soir prochain au Jardin de l'Enfance, à St-Jean-de-la-Croix. M. Poulin, qui sera accompagné de plusieurs orateurs importants, surtout à son assemblée de dimanche prochain, profitera de l'occasion pour répondre aux récentes attaques qui lui ont été faites par ses adversaires. Nous croyons savoir qu'il sera même accompagné de quelques ministres à son assemblée du Jardin de l'Enfance.

LES CONCESSIONS FORESTIÈRES DE MANICOUAGAN

M. Honoré Mercier fait une déclaration à ce sujet — Dès que l'affermage aura eu lieu il donnera des explications sur cette affaire.

M. Honoré Mercier, ministre des terres et forêts, était aux bureaux du gouvernement provincial, à Montréal, cet avant-midi. Il a fait tenir aux journalistes qui sont allés lui rendre visite, dont le représentant du *Devoir*, la déclaration suivante au sujet de l'affermage de concessions forestières dans le bassin de la rivière Manicouagan:

"Oui, j'avais lu les différents articles parus dans le *Devoir* au sujet de l'affermage de concessions forestières dans le bassin de la rivière Manicouagan ainsi que d'une chute d'eau, mais je n'ai pas cru devoir y répondre pour le moment, car je suis convaincu que ce serait contraire aux intérêts de la province.

"Seulement, dès que l'affermage aura eu lieu, je communiquerai aux journaux des explications qui, j'ai lieu de le croire, seront satisfaisantes et prouveront que nous n'éparquons rien pour protéger et mettre en valeur le domaine public.

"En attendant, je crois devoir fournir certaines précisions à ce même sujet. L'heureux adjudicataire devra, en plus du dépôt de \$150,000, déboursier en deux ans une autre somme de \$700,000 pour compléter le paiement de la prime d'adjudication, vu que du dépôt original un montant de \$100,000 sera affecté pour ces mêmes fins, la balance de \$500,000 étant gardée comme garantie de l'exécution du contrat. Con-

trairement à ce que l'on prétend, le gouvernement pourra confisquer tous les paiements faits si le contrat n'est pas exécuté intégralement, et c'est notre intention de le faire exécuter, car nous voulons développer la région de la côte nord en favorisant l'établissement d'industries sérieuses et puissantes.

"J'ajouterais encore que l'adjudicataire devra payer chaque année: 1o. Pour la rente foncière ou loyer des concessions forestières, \$13,000 pour l'année 1922-1923, et \$17,000 pour les années subséquentes, et ce jusqu'à ce que le taux de la rente foncière soit augmenté de nouveau.

"2o. Un montant de \$6,000 pour le loyer des forces hydrauliques, qui font l'objet de cette concession.

"3o. Lorsque les forces hydrauliques seront développées (le minimum obligatoire est 15,000 HP), les différentes royautés mentionnées dans le contrat.

"4o. Les droits de coupe sur les bois qui sont exploités et qui formeront un total d'au moins 30,000 cordes par an.

"Ces diverses conditions sont suffisantes pour éliminer la spéculation qui dans le passé s'est faite trop souvent sur les concessions forestières au détriment de l'acquéreur de bonne foi et surtout de la province, dont le développement a été ainsi paralysé."

MECONTENTEMENT CONTRE SMUTS

Le chef nationaliste de l'Afrique-Sud demande un vote de non-confiance contre le gouvernement de son pays — Ses raisons — Il est appuyé par le chef travailliste.

Le Cap, Afrique du Sud, 24 (S. P.A.). — En présentant une résolution de non-confiance au gouvernement Smuts, hier, le général Hertzog, chef nationaliste, a comparé la situation actuelle du pays à celle de 1910. Le chômage était presque pas de taxes et les dettes publiques étaient presque toutes consacrées à des travaux productifs.

Aujourd'hui, on se plaint dans toutes les classes, dit le général Hertzog, et le chômage s'est accru à un tel point qu'il constitue une menace pour l'Etat. Il accusa le gouvernement d'avoir eu recours aux armes pas moins de six fois depuis 1910 pour apaiser la population, tandis qu'en 1910, toute la population avait confiance au gouvernement. Le chef nationaliste déclare que dès 1913, des Anglais faisaient le coup de feu contre leurs compatriotes et les Boers. Aujourd'hui, la potence a fonctionné, les prisons sont remplies et les tribunaux sont saisis de nombreuses accusations de sédition et de trahison. L'opposition au gouvernement s'est tellement propagée, parmi la population, que tout ce que le gouvernement fera ne pourra lui redonner la confiance du pays.

M. H. Burton, ministre des finances, qui donna la réplique au général Hertzog, déclara que le chef nationaliste avait ignoré les résultats du bouleversement universel sur le pays. M. Patrick Duncan, ministre de l'Intérieur, accusa les nationalistes d'émouvoir de détruire le respect de l'autorité et d'avoir nui aux efforts du gouvernement pour réprimer les émeutes du Rand. Il nie que le gouvernement ait exempté de taxes les mines d'or. Les mines, dit-il, n'ont jamais été aussi taxées qu'aujourd'hui.

Le colonel Creswell, chef travailliste, a déclaré que son parti appuyait de tout cœur la motion de non-confiance.

Les ordinations de dimanche

S. G. Mgr Georges Gauthier confèrera le sacrement de l'ordre à cinq religieux de la congrégation des Pères du Saint-Sacrement et à trois Clercs Saint-Viateur, dimanche prochain, à huit heures du matin, en la chapelle des Pères du Saint-Sacrement, avenue du Mont-Royal.

Les nouveaux prêtres seront les RR. Pères E. Languette, L. Gélinas, E. Carrier, R. Audet et F. Goyer, des Pères du T. S. Sacrement; les RR. Pères G.-H. Sylvestre, P. Quessnel et S. Perreault, des Clercs de Saint-Viateur. Le R. Frère H. Lesage, des Clercs Saint-Viateur, recevra le sous-diaconat.

Bénédiction d'une nouvelle église

La nouvelle église de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera bénite le 11 février, au lieu du 28 janvier, par S. G. Monseigneur Gauthier, administrateur du diocèse de Montréal. Le retard est causé par la cérémonie d'ordination qui aura lieu le 28 janvier chez les RR. Pères du T. S. Sacrement.

L'église de Sainte-Marguerite, incendiée il y a plus d'un an, est maintenant reconstruite à neuf et sera inaugurée officiellement pour les exercices du culte, à la cérémonie de bénédiction.

L'édifice du "

A LAUSANNE

MOSSOUL EST LA PIERRE D'ACHOPPEMENT

Les Turcs ne veulent pas faire régler la question par le conseil des nations — Les Anglais se défendent de n'avoir d'yeux que pour les puits pétroliers de cette région.

Lausanne, 24 (S.P.A.). — La Turquie a refusé d'accepter la proposition anglaise de soumettre le différend au sujet de Mossoul à la Société des Nations et la Grande-Bretagne n'a pas voulu de son côté accepter les contre-propositions turques à l'effet que la question soit réglée par un plébiscite dans le district en litige.

Lord Curzon a alors déclaré qu'en sa qualité de secrétaire des affaires étrangères de l'Empire britannique, il prendrait sur lui d'envoyer au conseil de la Société des Nations une lettre dans laquelle il exposerait que la conférence se trouve en face d'une situation susceptible de troubler la paix internationale et demanderait l'application de la clause qui dit que la Société pourra intervenir toutes les fois qu'il y aura une guerre ou une menace de guerre dans le monde et prendra des mesures pour rétablir la paix ou assurer son maintien.

IL Y A PLACE POUR UNE MEDIATION

Les autres délégations envisagent la situation moins sérieusement que les Anglais et plusieurs diplomates ont exprimé l'opinion qu'il y a place encore pour une médiation. Ils ont énuméré le grand nombre de concessions faites aux Turcs et ont déclaré qu'elles complèteraient au moment du règlement final.

Les Turcs ont affirmé que les Anglais ne pourraient jamais se présenter devant le monde après avoir causé la rupture de la conférence sur une question de pétrole, parce que le monde en conclurait que cette question seule a été cause de la rupture.

Lord Curzon lui-même a opposé un démenti à ceux qui pensent que la Grande-Bretagne n'est intéressée dans Mossoul qu'à cause de ses puits de pétrole. Il a déclaré que la Grande-Bretagne avait donné solennellement sa parole aux Arabes d'Irak, sur la frontière sud de la Turquie, qu'ils ne retourneraient jamais sous le joug turc et que la Grande-Bretagne voulait tenir sa promesse.

Il a ajouté qu'une compagnie anglaise possédait des concessions pétrolières à Mossoul, mais il a ajouté que la Grande-Bretagne prendrait généralement en considération les besoins des autres pays et ne chercherait pas à monopoliser le pétrole de Mossoul.

Il a reproché à la délégation turque d'avoir envoyé délégués des représentants à Londres pour offrir des concessions pétrolières de façon à influencer le gouvernement anglais. La compagnie anglaise qui détient une concession à Mossoul l'avait acquise avant la guerre, mais les Anglais reconnaissent que le pétrole était une question très importante pour le monde entier et qu'ils n'avaient nullement l'intention de le monopoliser. Des négociations étaient entamées pour protéger les intérêts légitimes

NOTRE COMMERCE AVEC L'ETRANGER

Ottawa, 24 (S.P.A.). — La Grande-Bretagne a été la meilleure cliente du Canada l'année dernière. Les chiffres qui viennent d'être publiés par le Bureau fédéral des statistiques montrent en effet que les exportations dans le Royaume-Uni durant l'année 1922 ont en valeur dépassé de trente-trois millions de dollars les exportations de produits canadiens aux Etats-Unis. Le Canada a vendu au Royaume-Uni pour \$374,751,894 de marchandises et aux Etats-Unis pour \$340,156,247. L'augmentation en valeur des marchandises exportées dans le Royaume-Uni l'année dernière sur celles de 1921 se chiffre à \$65,885,048. Les exportations aux Etats-Unis l'année dernière ont dépassé de \$14,504,865 les chiffres de 1921. La valeur totale des marchandises exportées du Canada durant l'année 1922 a été de \$884,362,583 contre \$802,699,820 durant l'année

précédente, soit une augmentation de \$81,662,763. D'un autre côté, la valeur des marchandises importées des Etats-Unis au Canada en 1922 accuse une diminution marquée sur les chiffres de 1921. En 1921, le Canada avait importé des Etats-Unis des marchandises évaluées à \$555,091,001. L'année dernière les importations ont atteint la valeur totale de \$509,823,760, soit une diminution de \$45,267,241. Les importations du Royaume-Uni ont passé de \$123,149,776 qu'elles étaient en 1921 à \$136,866,288 l'année dernière, soit une augmentation de \$13,716,512. La valeur totale des marchandises importées au Canada durant l'année 1922 a été de \$702,339,509, soit une diminution de \$37,139,174 sur le total de 1921.

La valeur totale des produits étrangers exportés du Canada en 1922 a été de \$13,815,268 sur lesquels \$11,415,052 venaient des Etats-Unis.

NETTOYEZ LE FOIE ET LES INTESTINS

"Cascarets" sont le meilleur remède pour hommes, femmes et enfants. 10s. la boîte.



"Cascarets" activent le foie et relâchent les intestins sans vous rendre malade. Quand vous vous éveillez, la constipation, l'état bilieux, le mal de tête, le dérèglement de l'estomac et la frisson sont disparus. "Cascarets" ne donnent jamais la colique ni ne vous incommode toute la journée du lendemain comme le calomel, l'huile de ricin, les sels et les pilules.

AU PAYS DE WALTER SCOTT

M. JEAN DESY RACONTE SES IMPRESSIONS DE VOYAGE EN ECOSSE. — DES PROJECTIONS LUMINEUSES TRES INSTRUCTIVES

M. Jean Desy, à l'aide de projections lumineuses, a promené hier soir, à l'Université, son auditoire en Ecosse, au pays de Walter Scott, qu'il a visité au cours d'un récent voyage. Il a raconté ses impressions et les a fait partager à ses auditeurs.

Les romans de Walter Scott ont eu une vogue immense dans tout l'univers et bien que cet engouement soit un peu refroidi dans les pays de mentalité latine, les peuples de langue anglaise conservent encore pour le grand romancier écossais un culte inébranlable d'admiration et de louanges.

"En Ecosse", a fait remarquer M. Desy, "n'importe quel cocher ou valet peut vous aborder et vous parler avec connaissance des oeuvres de Scott et vous n'avez réellement pas de raison d'être surpris parce que ses romans sont la plus haute expression de l'âme écossaise. Ainsi parcourons donc ensemble d'abord le château de Walter Scott, les campagnes des alentours qui lui ont été chères, toutes l'Ecosse, en général."

L'assistance a pu admirer le château d'Abbotsford, résidence de Walter Scott, bâtie selon le style le fantasiste de l'époque des Tudor, le parc entourant le château et dont le romantisme se reflète dans l'air, et les campagnes des alentours qui lui ont été chères, toutes l'Ecosse, en général.

C'est dans ce manoir d'où la vie découvrant les paysages de bien loin que l'écrivain a immortalisé dans des descriptions d'un réalisme célèbre les collines sauvages aux flancs tombant à pic, la voix un peu criarde du pibroch qu'on entend encore aujourd'hui et qu'on aime surtout à entendre lorsqu'on se trouve à l'écoute d'un quelconque de sa note dure. C'est dans ce manoir que Scott a rendu légendaire l'hospitalité large et jamais démentie qu'il offrait avec une courtoisie empreinte au passant inconnu de la route comme aux plus grands littérateurs de l'époque.

On sait que le château du romancier était un vrai musée d'histoire écossaise et ceux qui ont eu l'heureuse idée de venir à la conférence d'hier soir ont pu admirer des vues intéressantes de plusieurs pièces de ce château: de la salle d'armes, où les murs étaient couverts de panoplies d'armes des plus hétéroclites, depuis l'épée d'un chevalier jusqu'à une paire de pistons; d'une salle où se trouvaient des tableaux ayant appartenu à Napoléon; de la bibliothèque, où se trouvaient 20,000 volumes avec reliure originale et un pupitre d'ébène, cadeau de George III; du cabinet de travail enfin où Walter Scott a écrit ses romans avec cette prodigieuse fécondité qui n'a été surpassée par aucun écrivain, sauf peut-être Balzac.

Puis le conférencier a parlé de la cathédrale de Glasgow au style gothique anglais le plus pur, lequel, d'un peu lourd, de sa crypte, dont la voûte est supportée par des chapiteaux ornés de fleurs sculptées. Tour à tour, l'assistance a vu défiler sous ses yeux la chapelle de Roslin où l'on retrouve tous les styles, différents coins de la ville d'Edimbourg qu'on appelle couramment "la grise métropole du Nord" et que Scott nommait aimablement "his old romantic town", enfin le château d'Edimbourg dont la grande cour servait anciennement à brûler vives les sorcières accusées de s'entretenir avec le diable.

Un splendide train de jour se rendant de Montréal à Québec en cinq heures, c'est le "Québec", qui part de Montréal (gare Bonaventure) à 4.45 p.m., tous les jours, y compris le dimanche, arrivant à Québec (gare du Palais) à 9.45 p.m., en passant par le pont de Québec. Wagons-salons et voitures de première et de seconde classes de la construction la plus moderne. Service de wagon-puffet.

Pour ceux qui préfèrent voyager la nuit, un service nocturne incomparable est fourni par le "Citadel", quittant la gare Bonaventure à 11.30 p.m. tous les jours, y compris le dimanche, pour arriver à Québec (gare du Palais) à 6.45 a.m. Voitures de première et de seconde classes et wagons-lits modernes avec lits spacieux et confortables, salons et les populaires compartiments.

Plusieurs autres trains rapides et commodés circulent tous les jours dans les deux sens. Les billets émis donnent aux voyageurs l'avantage de choisir la route la plus appropriée et le service de train le plus commode.

Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau des voyageurs de la ville, 230, rue Saint-Jacques, gare Bonaventure, ou à tout agent des billets des chemins de fer National-Grand Tronc. (récl.)

Courrier de Nicolet

Nicolet, 24 (D.N.C.). — Aux dernières élections municipales de Ste-Eulalie, M. Jos. Hébert a été réélu maire. MM. Ulric Rheault, Arthur Chassé et Zacharie Martel ont été nommés conseillers.

M. Téléphone Lemay a été élu marguillier en remplacement de M. Luc Tourigny, sortant de charge à Ste-Eulalie de Nicolet.

M. Hormidas Lahaie, de St-Zéphirin, a été élu marguillier à la place de M. Phil Biron en charge.

MM. Alph. Lemaire et C. Desco-teaux et Ad. Proulx ont été élus conseillers à St-Zéphirin de Nicolet.

Il y a quelques temps avaient lieu les funérailles de Mme Théodore Rouleau, de St-Grégoire de Nicolet. M. l'abbé Poucoul, vicaire a fait la levée du corps et chanté le service.

Les porteurs étaient les fils et les gendres de la défunte: MM. Ludger,

LA CAUSE DU MAL DE TETE

Le "Fruit-a-tives" Préviend l'auto-intoxication

Auto-intoxication signifie empoisonnement par soi-même. Les déchets de l'organisme qui devraient être expulsés chaque jour, restent dans l'organisme et empoisonnent le sang.

Fruit-a-tives fera toujours disparaître l'auto-intoxication. Ces tablettes, à base de jus de fruits, agissent doucement sur les intestins, le rein, la peau et maintiennent le sang pur et riche.

50c la boîte, les 6, \$2.50. Boîte d'essai 25c.

Chez tous les marchands ou expédiés sans frais par la poste par Fruit-a-tives, Limitée, Ottawa, et Ogdensburg, N.-Y.

Alfred et Frank Rouleau, G. Vincent, Alb. Bergeron, Zéphirin Bergeron et Jos. Désilets.

La défunte était âgée de 73 ans.

M. J. Abraham Fleury a été élu marguillier en remplacement de M. Ben Bergeron, sortant de charge à St-Léonard de Nicolet.

DEPART DU NAVIRE "MONTCLAIRE" DE ST-JEAN-QUEST N.-B., LE 26 JANVIER

Les voyageurs dont les noms sont enregistrés pour le navire Montclair, du Pacifique-Canadien, partant vendredi, le 26 janvier, peuvent se rendre à St-Jean, N.-B., par les trains quittant la gare Windsor à 12 h. (midi), tous les jours, sauf le samedi et à 7 h. p.m. tous les jours.

Le train du midi du 25 janvier à l'avantage d'arriver à St-Jean, N.-B., à 6 h. 35 a.m. (heure de l'Atlantique) le 26 janvier, donnant aux voyageurs le temps de déjeuner et de visiter la ville avant de prendre le train de 10 h. 30 a.m. (heure de l'Atlantique), qui les conduira à l'embarcadere du navire à Saint-Jean-ouest. Ce train comprend des wagons-lits directs supplémentaires, dernier modèle, de Montréal à St-Jean-ouest de sorte que les voyageurs peuvent y laisser leurs effets le temps qu'ils visiteront la ville. Les passagers du navire monteront à bord des wagons-lits réguliers seront obligés de passer dans d'autres wagons-lits, à St-Jean.

Le 16, quittant Montréal, gare Windsor, à 7 h. p.m., jeudi, le 25 janvier, est le dernier train faisant régulièrement avec ce navire. Les wagons-lits supplémentaires transbordant les voyageurs du navire se rendront directement à l'embarcadere à St-Jean-ouest, tandis que les passagers à destination du navire occupant des wagons de jour seront transférés à Fairville dans des wagons aménagés de même façon et se rendant aussi au quai du navire. (récl.)

Une ligne de New-York à Liverpool

Si on pouvait mettre, bout à bout, tous les paquets de thé "SALADA" vendus en 1922, ils formeraient une ligne qui traverserait l'Océan Atlantique et qui irait de New-York à Liverpool, une distance de 3,058 milles.

L'information politique indépendante, l'article politique fondé sur les faits, l'examen de toutes choses au point de vue de l'intérêt public: tel est le programme, telles sont les principales préoccupations du Devoir.

Service de librairie du "DEVOIR"

Les lecteurs du Devoir trouveront les ouvrages suivants au service de librairie du Devoir:

BROCHURES DE PROPAGANDE
Dixième anniversaire (luxe) Franco, l'unité.
Dixième anniversaire (ordin.) 38
Le Devoir, témoignages d'évêques 12
Le Devoir, journal catholique, par M. l'abbé Perrier 12
Le Devoir, son action intellectuelle et morale, par M. Antonio Perrault 12
Pour l'exemple 25
Cinquième anniversaire du Devoir (1915) 28

BROCHURES DE M. BOURASSA
Une mauvaise loi (1921) 28
La presse catholique et nationale 38
Le Devoir, ses promesses d'avenir, ses conditions de survie (1920) 18
Le Canada apostolique (1919) 60
La langue gardienne de la Foi (1918) 28
La conscription (1917) 12
L'intervention américaine, ses motifs, son objet, ses conséquences (1917) 28
La langue française au Canada (1915) 18
Le Devoir, son origine, son passé, son avenir (1915) 12
Pour la Justice 12
Conscription (en anglais) (1917) 12
The Duty of Canada (en anglais) 12

Fêtes du IIIe centenaire de l'arrivée de Louis Hébert au Canada, par l'abbé A. Couillard Després \$1.50
Louis Hébert, premier colon canadien et sa famille, par l'abbé A. Couillard Després 60
Observations sur l'Acadie Française, par l'abbé A. Couillard Després 75
Noblesse de France et du Canada, par l'abbé A. Couillard Després 50
Vie du Père Lacombe, O.M.I. (relié) 2.00
Débuts d'un missionnaire, par le R. P. Bonaventure Péloquin 75
Almanach de la langue française 1922 25
Plus qu'elle-même (roman) par Luc Bérard et J.-A. Foisy 90
Au pays de l'Érable, concours Société Saint-Jean-Baptiste 90

Résistance aux lois injustes (LA), par le R. P. A.-M. Mignault 75
Chez nos ancêtres, par l'abbé Lionel Groulx 50
Brins d'herbe, par Monique 75
Nos Voyageurs, par le R. P. E. Lecompte 1.25
Lendemain de conquête, par l'abbé Lionel Groulx 90
Silhouettes paroissiales, par le R. P. Louis Lalonde 75
Autour de la Maison, par Michelle LeNormand 50
Couleur du temps, par Michelle LeNormand 75
Lettres de Fadette, 3ième et 4ième séries (chacune) 50
Coquillages, par Marius 60
Le bon langage, cartes, 3ième série, abbé Etienne Blanchard 35

Le prix indiqué comprend les frais d'envoi, par poste, pour chaque unité.

Adresser toutes les commandes, avec remise par chèque au pair, mandat ou bon-poste.

A ces commandes, il faut ajouter 10% pour frais de port. On n'accepte les commandes qu'avec l'argent.

Service de Librairie "LE DEVOIR"

43, Rue St-Vincent, Montréal

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES PEINTRES

Ce soir, salle des syndicats catholiques, 3-est, Craig, assemblée du syndicat catholique et national des peintres. Rapports importants de M. R. Binette. Tous les membres doivent se faire un devoir d'assister. Par ordre.

EMPLOYES D'ASCENSEURS
C'est ce soir, à la salle no 2 des syndicats catholiques, 3-est, Craig, 8ème étage qu'a lieu l'assemblée du syndicat catholique et national des employés d'ascenseurs. L'assemblée de fondation a eu lieu la semaine dernière et le syndicat nouveau, malgré sa jeunesse, est en voie de prospérité. Tous les employés d'ascenseurs sont cordialement invités à cette assemblée. Tous les membres à date doivent être présents.

CERCLE ST-MICHEL
Le cercle d'études St-Michel s'assemble ce soir à la salle des syndicats catholiques de Lachine, sous le patronage de l'Académie Picher. Conférence intéressante. Tous les membres doivent assister. Par ordre.

CHEZ LES PRESSIERS
Le syndicat catholique et national des pressiers de travaux de ville a décidé de donner un euchre pour la mi-carême, à son assemblée tenue lundi soir, à la salle de l'Union du commerce. Un comité de cinq membres a été nommé: en voici la composition: MM. J. Audy, J.-A. Daigneault, A. Gladu, F. Paquette, F. Tremblay.

Le syndicat pratiquement terminé l'élaboration de sa constitution. A l'assemblée de lundi soir, on a procédé à l'installation des officiers récemment élus.

SCIERIES MECANQUES
Le syndicat catholique et national des ouvriers de scieries mécaniques a tenu une assemblée nombreuse et intéressante à la salle no 2 des syndicats catholiques. Le président a initié cinq nouveaux membres. Le syndicat a décidé avec enthousiasme de retenir les services d'un organisateur spécial dans la personne de M. O. Filion, un des pionniers du mouvement ouvrier catholique. M. Filion a déjà commencé à faire un travail efficace. Le syndicat avise les ouvriers de scieries mécaniques qu'il tient ses assemblées régulières les 1er et 3ème mercredi de chaque mois, à la salle no 2 des syndicats catholiques, 3-est, rue Craig. Tous sont invités à venir se renseigner sur les avantages du syndicat. Par O. Gougeon, secrétaire.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques.
P. St-Germain, L.L.B., L. Guerin, L.L.B., S. Panet-Raymond, L.L.B.

ANSELO VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2832 97, rue Saint-Jacques

NOTAIRE
CHS. ARCHAMBAULT
Notaire
715, AVENUE MONT-ROYAL-EST
Tél. St-Louis 2148

HORACE H. LIPPE
NOTAIRE
180, St-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC
ESTAMPES
EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
A. Derome & Cie
20, NOTRE-DAME-EST. Tél. M. 4679

CADRES! MIROIRS! MOULURES!
La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, Etc.
Gros et détail
Bureau et magasin, 580 St-Louis, rue Clarke, MONTREAL, QUE.
Tél.: Plateau 2810.

PHOTOGRAPHE
ATELIER
J. H. THIMINEUR
SPECIALITE
Groupe de composition pour les fiançailles de collage.
Soumission fournie sur demande.
2556, St-Hubert Tél. Cal. 848

HOPITAL
Tél. EST 3799 Prix modérés
Hôpital N.-Dame de la Merci
POUR INVALIDES
188, ANNE
J-ACHILLE DAVID
Entrepreneur -Electricien Président

Nouveau bureau de poste
Un nouveau bureau de poste sera ouvert le 25 courant, sous le

RHUME de POITRINE? CASSEZ-LE!
Appliquez Sloan. Il fait circuler un sang frais et chaud à travers la partie congestionnée. La congestion se dégage — le rhume s'en va!
Le Liniment de Sloan
tue la douleur.
Fabrique au Canada.
Contre rhumatismes, meurtrissures, foulures, rhumes de poitrine.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCE
Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE ST-JACQUES
Tél. Main 3283-4532. Montréal.

AVOCATS
Archambault & Marcotte
AVOCATS
20, rue St-Jacques Tél.: Main 2761
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.B.
AVOCAT
Bureau au jour: 59, rue Notre-Dame-ouest Immeuble Duluth, chambre 21.
Tél.: Main 3228
Avocat légal de l'Association des Hommes d'affaires du Nord-Montréal.

CARTIER, LABELLE & BARCELO
AVOCATS
Chambre 708A, Immeuble "Power" 83-ouest, rue Craig
Tél.: MAIN 5328 MONTREAL

Arthur LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin.
Edifice du Crédit Fonder, Montréal.
Résidence, téléphone: Est 2281.

LAVERIE & DEMERS
AVOCATS ET PROCUREURS
19, St-Jacques MONTREAL

Victor Fager Arm. Cloutier
PAGER & CLOUTIER
AVOCATS
Immeuble Power - 83-ouest, Craig
Tél.: Main 5398

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques.
P. St-Germain, L.L.B., L. Guerin, L.L.B., S. Panet-Raymond, L.L.B.

ANSELO VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2832 97, rue Saint-Jacques

NOTAIRE
CHS. ARCHAMBAULT
Notaire
715, AVENUE MONT-ROYAL-EST
Tél. St-Louis 2148

HORACE H. LIPPE
NOTAIRE
180, St-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC
ESTAMPES
EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
A. Derome & Cie
20, NOTRE-DAME-EST. Tél. M. 4679

CADRES! MIROIRS! MOULURES!
La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, Etc.
Gros et détail
Bureau et magasin, 580 St-Louis, rue Clarke, MONTREAL, QUE.
Tél.: Plateau 2810.

PHOTOGRAPHE
ATELIER
J. H. THIMINEUR
SPECIALITE
Groupe de composition pour les fiançailles de collage.
Soumission fournie sur demande.
2556, St-Hubert Tél. Cal. 848

HOPITAL
Tél. EST 3799 Prix modérés
Hôpital N.-Dame de la Merci
POUR INVALIDES
188, ANNE
J-ACHILLE DAVID
Entrepreneur -Electricien Président

Nouveau bureau de poste
Un nouveau bureau de poste sera ouvert le 25 courant, sous le

MEDECIN
Dr J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris-Londres-New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme: voies urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
Tél.: Est 7580

HERNIE guérie sans douleur ni opération
Dr P. A. DANSEREAU
ST-LOUIS-DE-GONZAGUE
Clé Beauharnois, P. Q.
Consultations de 2 à 5 p.m. Est 6734

Docteur A. DESJARDINS
Médecin de l'Institut Ophtalmique.
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
623, RUE ST-DENIS En face du carrefour St-Louis

DENTISTE
Dr Ad. L'ARCHEVEQUE
CHIRURGIEN
DENTISTE
Téléphone 1381 468, Parc Lafontaine Montréal.

Dr ARTHUR BEAUCHAMP
CHIRURGIEN - DENTISTE
529, RUE ST-DENIS, MONTREAL
Nouveau bureau

MUSICIEN
J. N. CHARBONNEAU
DIRECTEUR DE L'INSTITUT MUSICAL ET DE LA SCHOLA CANTORUM
PIANO, HARMONIE, CHANT GREGORIEN
Studio: 364-est, Sainte-Catherine
Domicile: 668, Mullins - Victoria 10

PROFESSEURS
Droit. Médecine. Cours. Pharmacie. Préparatoires aux examens, dirigés par
René SAVOIE, I.C. et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées, ex-professeur au collège Sainte-Marie et au collège Loyola.
Préparation au baccalauréat, à l'immatriculation.
ENTREE: en tout temps de l'année. Résultats de l'année: des candidats présents 75% RÉUSSIS.
228, RUE SAINT-DENIS, Tél. Est 6165 En face de l'église Saint-Jacques.

Leblond de Brumath
259-EST, RUE ONTARIO
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien centre de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin? AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN? d'angle
ENTREE: en tout temps de l'année. Résultats de l'année: des candidats présents 75% RÉUSSIS.
228, RUE SAINT-DENIS, Tél. Est 6165 En face de l'église Saint-Jacques.

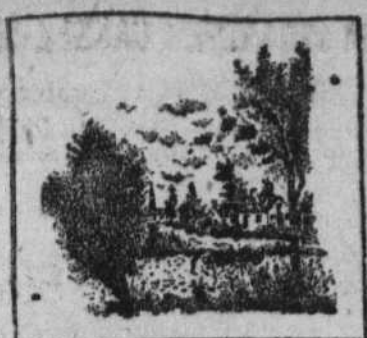
OPTICIEN
Examen de la vue Lunettes et Lorgnons Tél.: Est 889
ALPHONSE-L. PHANEUF
OPTICIEN-OPHTHELMISTE
285, rue Saint-Denis, MONTREAL.
Pris de la rue Ontario.

COMPTABLES
P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIÉ
(Chartered Accountant)
Chambre 315, Edifice Montreal Trust
11, Places d'Armes Tél.: Main 4912

J.-A. ARCHAMBAULT
COMPTABLE LICENCIÉ
Ci-devant du bureau de l'inspecteur de l'impôt sur le revenu, district de Montréal.
30, rue St-Jacques, Chambre 42
Tél.: Main 1212
Résidence: Tél. Est 5615W.

PLATRIER
D. PARE
TRAVAUX D'ENDUITS A CONTRAT OU A L'HEURE — AUSSI REPARATIONS ET BLANCHISSAGE
Travail sur satisfaction
1546, l'apinaire — Tél.: St-Louis 6794

PRETS SUR HYPOTHEQUES
A. JETTE & CIE, 25, St-Jacques chambre 10. Courtiers en immobilier, experts en propriétés, (établis 1885). Prêts sur première et deuxième hypothèque: achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.



Page du Foyer

Conseils d'éclairage... pour les coquettes...

Il paraît qu'il y a des éclairages enlaidissants! et qu'une femme soucieuse de paraître toujours avec avantage, doit veiller attentivement à la couleur et à la disposition des lampes chez elle. Elle rendra d'ailleurs ainsi service aux amies qui viendront veiller dans son salon ou son boudoir aussi bien qu'à elle-même!

Les lumières qui viennent de trop haut sont, assure-t-on, nuisibles au visage. La douceur du regard, la joliesse des sourcils et des traits, tout cela se perd dans les ombres que projette un plafonnier dont la lumière tombe verticalement sur vous. Ces ombres accentuent les rides et vieillissent beaucoup! Vous n'irez plus après cela vous asseoir juste en dessous de la lumière venant du dôme!

Les éclairages qui viennent d'en bas sont préférables, mais un peu brusques et meilleurs pour la scène que pour la vie privée. Pour être

éclairée à souhait, il faudra, comme pendant à la lumière qui vient d'en haut, une lumière plus basse, assez basse pour détruire les ombres que le plafonnier ou dôme accumule.

Le visage éclairé de face, en pleine lumière, est encore celui où les rides sont le moins apparentes. Si l'on n'allume qu'une seule lampe, il faudra donc l'élever à la hauteur des têtes.

La couleur des abat-jour a sa part de responsabilité, également. Il y a des tons de jaune qui ensoleillent les visages et des tons de rose ou de rouge qui avivent considérablement le teint. Se méfier des tons gris perle, ou des lumières trop blanches.

Ceci paraît bien enfantin — ou d'une vanité puérile. Mais en s'y arrêtant, ce n'est peut-être pas si mal. Puisque l'on tient à ce que sa maison soit accueillante et jolie, il me semble que ce petit détail a sa valeur. Être enlaidie dans une maison qui est jolie, ça n'est pas nécessaire!

Cousine GILLETTE.



Potage Cendrillon. — Prenez trois poireaux, épluchez-les et faites-les cuire dans du beurre sur le côté du fourneau. Ayez bien soin qu'ils ne brunissent pas, mais qu'ils cuisent doucement. Un peu avant la fin de la cuisson, ajoutez deux laitues, un peu d'oseille et un peu de cerfeuil, le tout haché assez finement. Tournez avec la cuiller de bois jusqu'à ce que tous ces légumes soient à peu près fondus, puis ajoutez-y la quantité de bouillon nécessaire pour faire le potage (cela dépendra du nombre des convives). Laissez bouillir pendant trois quarts d'heure ou une heure à peu près, ajoutez sel et poivre. Liez le potage avec des jaunes d'œufs. Ajoutez-y un bon morceau de beurre et quelques tranches de pain.

Maquereau farci à l'Anglaise. — Videz un beau maquereau et fendez-le dans le sens de la longueur. Préparez une farce composée de trois œufs durs, mie de pain rassis, d'un peu de graine de veau, de deux anchois desséchés et pilés, d'un bon morceau de beurre de persil, ciboule et estragon hachés, de sel et de poivre de Cayenne. Remplissez de cette farce l'intérieur du maquereau et refermez-le soigneusement. Faites-le cuire vivement sur le feu et servez avec une sauce maître-d'hôtel relevée du jus d'un demi-citron.

Le maquereau doit toujours être mangé très chaud, afin qu'il ne prenne un goût huileux.

Escalopes d'esturgeon. — Coupez d'égal grandeur, et si possible en rond, de minces tranches d'esturgeon. Avec les déchets, préparez des croquettes, des coquilles,

Carpettes de maison

Faites nettoyer complètement vos carpes par notre machine nouvelle. La rapidité du service et la modicité du coût vous garantiront satisfaction. Téléphonez tout de suite.

TOILET LAUNDRIES

Limited
425, RUE RICHMOND
Uptown 7610
"Le mieux c'est d'essayer"

ou de petites timbales avec une bonne béchamel. Faites sauter les escalopes dans du beurre brûlant à la large poêle. Dressez-les en couronne sur un plat chaud. Au centre, une sauce italienne pour laquelle vous avez mis dans une petite casserole, un peu de persil haché, une échalotte, des champignons, des rognures de truffes hachées, un gros morceau de beurre frais. Faites revenir. Mouillez d'un demi-verre de vin blanc sec. Assaisonnez. Donnez une demi-heure d'ébullition modérée. Finissez par une cuillerée d'huile.

Conseils pratiques

Pour dorer la croûte d'une tarte bien aisément, faites dissoudre un petit morceau de sucre dans du lait et brossez-en la pâte avant de la mettre au four.

Des chaussures brunes peuvent être frottées avec succès d'une tranche de pomme de terre crue avant d'appliquer le cirage. Elles sont plus facilement nettoyées et deviennent plus brillantes.

Après avoir fait bouillir du jambon conservez l'eau vingt-quatre heures, enlevez du dessus le gras qui s'y est formé en refroidissant, et servez-vous-en pour poudings ou gâteaux. Cette graisse remplace la graisse ou le beurre.

LES LIVRES

N'oubliez pas Couleur du temps de Michelle Le Normand. En vente, 80 sous français, au Devoir, à l'Action française et dans toute bonne librairie.

Mort de Max Nordau

Paris, 24 (S. P. A.) — Max Nordau, auteur et philosophe allemand, est mort à sa résidence, hier, à Paris. Sa fille Maxa et son épouse étaient à son chevet lorsqu'il a rendu le dernier soupir.

Max Simon Nordau naquit à Budapest, le 29 juillet 1849, de parents juifs. Il exerça la médecine à Budapest jusqu'en 1880 alors qu'il vint se fixer à Paris où, en plus de ses travaux de médecine, il étudia les arts, la littérature et les questions sociales.

Les principales œuvres de Nordau sont les livres intitulés: "Dégénérescence", "Les mensonges conventionnels du monde", "Paradoxes", "Paris sous la troisième république", et une œuvre dramatique juive, "Le Dr Kohn".

L'œuvre des tabernacles

L'œuvre des tabernacles sera chantée, par anticipation, le salut annuel de la St-François-de-Sales, le vendredi, 26 janvier, à 8 heures du soir, à la chapelle de la congrégation de Notre-Dame, maison mère, 1010-ouest, Sherbrooke. Les associés et les amis de l'œuvre sont cordialement invités.

Haut patronage pour "Athalie"

Depuis leurs Excellences Lord et Lady Grey tous les représentants de Sa Majesté se sont intéressés au Conservatoire Lassalle au point de vue de la diffusion de la langue française au Canada.

Leux Excellences Lord Bing de Viny et Lady Bing viennent d'en donner une nouvelle preuve en accordant officiellement leur haut patronage à MM. Eug. Lassalle et J.-N. Charbonneau pour la matinée et la grande soirée de gala qui aura lieu au théâtre St-Denis avec "Athalie" le mercredi 7 février.

C'est une attention et un honneur qui ne peuvent nous laisser indifférents et un encouragement pour une œuvre nationale.

Propagande! Propagande!

Profitez de notre abonnement spécial de deux mois (une piastre pour le Canada, en dehors de Montréal et de sa banlieue, une piastre et demie pour les États-Unis) pour faire connaître le "Devoir". Abonnez, faites abonner vos amis.

CORS

S'enlèvent avec les doigts



Pas la moindre douleur! Versez un peu de Freezone sur un cor douloureux, il cesse aussitôt de faire mal, puis, peu après, vous l'enlevez avec les doigts. C'est exact.

Votre pharmacien vend une petite bouteille de Freezone que vous souscrivez assez pour enlever tout cor dur, mou, cor entre les orteils ou callosité sans douleur ni irritation.

PREMIERE DAME DE LA SOCIETE DIT QU'IL EST LE MEILLEUR

Déclare que Tanlac a surmonté son mal d'estomac qui durait depuis des années — Le seul remède qu'elle ait approuvé.

Mme Mary Hurd, 736 rue King, Regina, Sask., ex-présidente du Club des femmes "Parkdale", et bien connue dans les cercles de la société, est parmi les dernières résidentes de Regina, à donner un témoignage public en faveur de Tanlac. Elle dit:

"Je n'ai jamais parlé publiquement d'un remède avant, mais comme j'ai retiré des effets si excellents de Tanlac, c'est un plaisir de le recommander. J'ai souffert plusieurs années d'un mal d'estomac, j'étais extrêmement nerveuse et souffrais de maux de tête terribles. Les aliments me causaient du tort et souvent la nuit je ne pouvais dormir, tellement les gaz sur mon estomac étaient fatigants, j'en étais remplie et il me semblait que chaque respiration était ma dernière."

"J'ai pris trois bouteilles de Tanlac et tous mes maux sont disparus. Je me sens mieux maintenant que je ne me suis jamais sentie pendant des années, je n'ai jamais un signe d'indigestion, je suis remplie d'énergie, et toujours prête à remplir mes devoirs. Tanlac est merveilleux."

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. Il s'en est vendu plus de 35 millions de bouteilles.

LE LOYER DES GAZOMÈTRES

M. E.-W. VILLENEUVE DEMANDE LA REOUVERTURE DU DEBAT DEVANT LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.

La Commission des Services publics s'est réunie, hier matin, sous la présidence de M. Beaudry assisté de MM. Laberge et MacAllister.

M. E.-W. Villeneuve s'est présenté pour demander la réouverture du débat sur la question des loyers de gazomètres.

Comme on se le rappelle la Montreal Light Heat and Power Consolidated veut répartir sur les gazomètres le coût entier de l'administration et vendre le gaz au prix coûtant. D'après le nouveau système le consommateur paierait cinquante sous pour loyer mensuel du gazomètre et par contre bénéficierait d'une réduction de vingt sous par mille pieds cubes dépensés. Le consommateur de deux mille pieds cubes se trouve en pratique indifférent aux deux systèmes tandis que celui qui en consomme moins y trouve une surcharge et que celui qui en consomme plus y trouve un allègement.

La proposition de la compagnie demandait donc l'étude de deux points principaux. Par son nouveau système la compagnie se trouvait-elle à extorquer aux citoyens une plus grande somme? D'autre part, la classe des petits consommateurs de gaz est-elle celle des ouvriers ou celle des riches. Cette double question n'a pu être résolue de façon satisfaisante. Il est fallu en fait compiler le nombre des petits consommateurs et obtenir la moyenne de leur dépense. Calcul qui n'est pas facile. Aussi a-t-il fallu se contenter des assertions des compagnies. D'autre part, pour trouver si les ouvriers en général étaient lésés par la nouvelle proposition, il est fallu faire une relevé, parmi les petits consommateurs, de tous les ouvriers et faire un relevé comparatif des ouvriers chez les gros consommateurs de plus de deux mille pieds. Opérations trop longues pour qu'on ait en l'envie ou la patience de l'entreprendre.

M. Villeneuve a déclaré ce matin qu'il avait correspondu avec les autorités de chaque ville importante et que partout on lui avait répondu. On lui a répondu que nulle part il n'existait de loyer de gazomètre. On a ajouté en plus que le prix du gaz était inférieur à cinquante-cinq sous tel que vendu ici et que les propriétés calorifiques étaient plus grandes soit un dixième de plus, ce qui met en réalité le prix du gaz à Montréal à soixante sous le mille pieds cubes.

M. Adrien Beaudry a fait observer que la Commission avait simplement à décider si le système de répartition proposé par la compagnie était avantageux ou non pour le contribuable en général et non pas à décider si le prix du gaz était trop élevé à Montréal ou non.

Offres extraordinaires dans les tapis

Axminster anglais sans couture
Moquettes de velours anglaises sans couture

3 x 3 1/2 verges 39.00

5 dessins dans les Axminsters — 3 dessins dans les moquettes — et coloris pour chambre à coucher, salle à manger ou "living room".

Le plus bas prix en ville pour des tapis de cette qualité.

Moquettes de même qualité dans les dimensions suivantes également —

2 1/2 x 3 verges 29.85

3 x 3 verges 35.50

3 x 4 verges 44.75

— Au quatrième.



CONFIEZ-NOUS VOS IMPRIMES



Travaux de toutes sortes :
VOLUMES, CATALOGUES,
REVUES, BROCHURES,
PROGRAMMES, MENUS,
etc. Spécialité: CIRCULAIRES BILINGUES, Journal du Devoir.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE
LIMITÉE
43, rue St-Vincent - MONTREAL
MAIN 7460

Cette dernière question pour être décidée devrait être soumise spécialement devant la Commission. En conséquence, le fait que les autres villes paient moins cher pour le gaz et que la compagnie vend trop cher, n'est pas pertinent à la cause. D'autre part les commissaires savent que dans aucune ville importante le système de charge de service n'existe. La cause toutefois a été prise en délibéré. Mais on escompte peu une réouverture de l'enquête.

Propagande! Propagande!

Profitez de notre abonnement spécial de deux mois (une piastre pour le Canada, en dehors de Montréal et de sa banlieue, une piastre et demie pour les États-Unis) pour faire connaître le "Devoir". Abonnez, faites abonner vos amis.

Montréal-Toronto-Détroit et Chicago

La voie double du Grand-Tronc entre Montréal, Toronto et Chicago fournit aux voyageurs le maximum de confort en voyage. L'International Limited part de Montréal tous les jours à 10.00 a.m., arrive à Toronto à 5.40 p.m., à London à 9.00 p.m., à Detroit à 11.30 p.m. et arrive à Chicago à 8 h. le lendemain matin. A ceux qui désirent commencer leur voyage de nuit, un service également attractif est fourni, avec départ de Montréal à 11.00 p.m. par le Montréal, Toronto, Hamilton, Detroit et Chicago Limited. La composition de ces trains est insurpassée et comprend, sur l'International Limited, wagon-lit-observatoire-bibliothèque, wagon-salon et wagon-buffet (déjeuner servi avant l'arrivée à Chicago) et, sur le train de nuit de Montréal, wagon-lit et wagons-lits modèles. Le service de wagon-buffet est une caractéristique particulière. Pour renseignements complets, retenue de places, etc., s'adresser au bureau des billets de la ville des chemins de fer National-Grand Tronc, 230 rue St-Jacques, Montréal, Main 3620.

(rec.)

AUX PROVINCES MARITIMES VIA LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a un excellent service. Les trains quittent Montréal, gare Windsor, à midi, tous les jours, sauf le samedi, et 7.00 p.m. tous les jours, arrivant à St-Jean, N.-B., à 5.35 a.m. et 12.20 p.m. respectivement.

Au retour, les trains quittent St-Jean, N.-B., à 1.30 p.m. tous les jours et 6.15 a.m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 8.55 a.m. et 12.20 p.m. respectivement.

Ces trains font les raccordements les plus commodes pour tous les points du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Bureaux des billets à Montréal: 141-145 rue St-Jacques. Tél. Main 8125, ou aux gares Windsor, Place



Viger, Westmount, Montréal-Ouest, et Mile-End. (rec.)

Conférence sur l'Astronomie

La Société royale astronomique du Canada, aura son assemblée régulière vendredi, le 26 janvier, à 8 heures du soir, dans l'édifice de physique de l'Université McGill.

Le conférencier sera M. C.-A. Chant, Ph. D., de l'Université de Toronto.

Le sujet sera l'Expédition en Australie pour l'observation de l'éclipse. Tous les membres et amis de la société sont invités d'être présents.

"FEUILLETON DU DEVOIR" "LE GRAND CHOC" PAR M. LE MIERE

(Suite)

Les enfants du pharmacien bavardaient à qui mieux mieux, paraient entre eux les sous de leurs tirelignes. Anne-Marie, toute fine et flexible dans son "tailleur" à damier, penchait sa petite figure brune sur la corbeille d'un marchand de gâteaux, quand deux jeunes filles en blanc traversèrent la pelouse, piquant droit sur le groupe, et s'arrêtèrent devant Marthe, interloquée.

— Eh bien! ma chère, bonjour! Vous ne nous reconnaissez pas?
— Solange! Gaétane! est-ce pos-

sible! Ah! la charmante surprise! Mille de Moussot! Les précieuses amies qui, dans les rêves de Marthe, passaient comme les visions d'un conte féerique, les princesses d'un domaine enchanté!

— Comment donc êtes-vous venues? s'écria Mlle Champré.

Elle les dévorait de ses prunelles flamboyantes. Sans être précisément jolies, elles le paraissaient, et, malgré la simplicité de leurs costumes de toile et celle de leurs allures, un "Je ne sais quoi", révélant le milieu auquel elles appartenaient, faisait d'elles, ici, le point de mire de tous les regards.

— Avec l'oncle Hector, répondit

la brune Solange; vous savez, l'ancien sénateur, celui qui s'est tant occupé des questions d'élevage, il est là-bas, dans le jury... Nous étions depuis huit jours chez tante. Mais voici, je crois, Monsieur votre père? acheva Mlle de Moussot, faisant un pas vers celui qui s'approchait.

La-dessus, présentations, amabilités réciproques. Solange et Gaétane embrassèrent la jeune tribu, et se déclarèrent très heureuses de connaître enfin la famille de leur chère Marthe.

— Monsieur, dit l'ainée des deux sœurs, nous allons vous présenter une requête.

— Croyez, Mesdemoiselles, que s'il est en mon pouvoir...

— Il nous faut Marthe ce mois-ci ou le mois prochain; nous l'attendrons à Carolles; vous voudrez bien nous la prêter pour quelque temps, n'est-ce pas?

Le pharmacien, absolument pris au dépourvu, resta fixe deux secondes, cilla, et ne répondit d'abord que par cette phrase peu compromettante:

— Oh! Mesdemoiselles, vous êtes trop aimables...
C'était vraiment gênant, cette invitation... Entre les Champré et

les de Moussot, il n'y avait aucune parité au point de vue social. Envoyer Marthe seule dans un monde pareil, évidemment honorable, mais qui n'était point le sien, et où tout achèverait de lui monter la tête... Marthe, avec sa figure, sa tournure, son désir de briller... Attention! Pouvaient-ils savoir ce qui sortirait de là, et quelles déconvenues tout au moins la guettaient? M. Champré, depuis peu, ouvrait les yeux sur bien des choses.

Mais s'il refusait!

— Je ne sais trop, continua-t-il en rougissant d'embarras, si les circonstances permettent...

— Oh! nous devinons votre objection, intervint la pétulante Gaétane, au nez retroussé. Marthe vous est précieuse, nous sommes très égoïstes! Mais pardonnez-nous, exaucez-nous.

Elles insistaient avec une ardeur et une sincérité auxquelles on ne pouvait se méprendre.

— Nous verrons... nous ferons tout notre possible, répondit le père. Je suis très honoré... très reconnaissant...
Alors, Monsieur, interrompit Solange, ne faites pas mentir le proverbe: "Ce que femme veut, Dieu le veut!" Nous sommes deux

femmes contre vous, et même trois, car Marthe se met de notre côté, n'est-ce pas, chérie?

Deux regards câlins se croisèrent devant la barbe de M. Champré. A ce moment précis, la voix rieuse de la petite Gaétane s'exclama en arrière:

— Comme on se retrouve!

Et, dans l'embrasement des espaces verts et bleus, Marthe, se retournant, ne vit plus que Renaud Vallière, incliné devant elle.

Où, Renaud en personne, avec son type noble, sa grâce d'homme du monde, sa mise encore plus raffinée qu'au jour de la rencontre sous les lilas. Et, pour comble, Solange et Gaétane lui avaient tendu la main!

Marthe fut d'abord stupéfaite; mais elle était trop femme pour ne pas se ressaisir bien vite.

— Vous, Monsieur, aux courses de Pont-le-Roy? dit-elle au jeune homme.

— Mais oui, Mademoiselle; on y vient de tous les coins du département, vous le constatez, remarquez-vous un accent enjoué. Votre bourgade sera célèbre sous peu! Je n'en ai cependant pas cru mes yeux en apercevant Mlle de Moussot sur l'hippodrome.

— Nous n'avons pas été moins étonnées de vous y voir, remarqua Solange.

— Ainsi, Monsieur, vous connaissez mes amies?

— Mais nous sommes voisins de plage, s'écria Gaétane, quand M. Vallière daigna habiter un bijou de villa qu'il possède à Carolles, dans la vallée des pentres, et qu'il néglige parfois pendant toute une saison.

— Ma mère aime peu cette plage, expliqua Renaud; elle se décide difficilement à y séjourner.

M. Champré, planté à trois pas, observait la scène, se demandant quel était ce nouveau personnage, Marthe, qui avait, au premier moment, oublié la présence paternelle, se ravisait tout-à-coup.

— Papa, dit-elle en se rapprochant de lui, M. Vallière, un voisin de mes amies... un ami des châtellains de la Rive.

— Monsieur...
— Monsieur...
— L'organiste qui nous a fait entendre, un dimanche, une musique à laquelle nous n'étions pas habitués.

— Ah! oui... Mes compliments, Monsieur, reprit le pharmacien. Il fouillait dans sa mémoire,

tandis que le jeune avocat, ayant débité une formule de salutation, avec toute sa courtoisie, jouissait de la minute présente sans en penser plus long.

Que prétendait-il? Comment avait-il abordé Mlle Champré, en dépit de ses résolutions précédentes? Il n'en savait rien. L'apparition de Mille de Moussot, en lui fournissant une occasion propice, avait déterminé, chez lui, un de ces phénomènes de revirement qui échappent à toutes les prévisions.

Cependant, Solange et Gaétane suivaient le mouvement de la foule, qui se resserrait autour de la piste. On amenait des chevaux fringants. M. Champré fut accosté par l'adjoint, paysan cossu, qui voulait le faire monter sur l'estrade, le pharmacien objectant, en de d'honneur, avec les autorités, riant qu'aujourd'hui il était père de famille avant d'être conseiller municipal.

Pour faire patienter les spectateurs pendant un entr'acte interminable, la musique du Pont-le-Roy exécutait les morceaux les plus brillants de son répertoire.

— Cela ne vaut pas Schumann, n'est-ce pas? fit Marthe.

— Ah! répondit Renaud, vous vous rappelez Schumann?
(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 45, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité limitée). J.-J. Bouchard, gérant.

COMMERCE ET FINANCE

LES ANIMAUX DE BOUCHERIE

La Coopérative centrale des agriculteurs de Québec nous fait tenir les notes suivantes sur l'état du marché pour les animaux de boucherie, vivants et abattus, au cours de la semaine dernière:

ANIMAUX DE BOUCHERIE VIVANTS

BOEUF

Durant la semaine finissant le 20 janvier, les arrivages de bœufs à cornes sur nos deux marchés à Montréal se sont chiffrés à environ 1700 têtes soit à peu près le double de la semaine précédente. Nous avons remarqué une diminution dans la qualité des bœufs à cornes qui furent offerts en vente. Ce marché s'est ouvert très lentement lundi le 15 janvier. Quelques bons bouvillons (steers) et taureaux venant de quelques centres de l'Ontario ont pu trouver preneur à des prix qui se sont élevés jusqu'à environ \$6.50 par 100 livres. Ces prix furent à peu près les plus hauts payés durant la semaine. Deux ou trois chars de bouvillons (steers) et taureaux venant de l'Ouest et pesant une moyenne d'environ 1100 livres ont aussi pu trouver preneur à des prix qui se sont élevés jusqu'à environ \$6.00 par 100 livres. Ceux de qualité inférieure furent très difficiles à vendre même au prix de la baisse que nous avons eu à enregistrer qui a été d'environ 50c par 100 livres. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un marché plutôt stationnaire.

VEAUX

Durant la semaine finissant le 20 janvier les arrivages de vœux se sont chiffrés à environ 550 têtes. Tel que pour les bœufs nous avons remarqué une diminution dans la qualité, à cause de cela la demande n'a pas été aussi forte que d'habitude et nous avons eu à enregistrer une légère baisse des prix sur plusieurs classes. A moins d'amélioration dans la qualité des arrivages pour la semaine commençant le 22 nous ne prévoyons pas un marché plus avantageux.

AGNEAUX

Environ 2,500 agneaux et moutons ont été offerts en vente durant cette dernière semaine. Les offres ont quelque peu dépassé la demande. Les agneaux qui nous arrivent en ce moment sont un peu trop pesants pour répondre aux exigences du marché, ce qui fait que ce marché n'est pas aussi actif qu'il devrait être. Pour la semaine prochaine nous prévoyons un marché plutôt stationnaire.

MOUTONS

Les arrivages de moutons se sont chiffrés à peu près au niveau de ceux de la semaine précédente. Les prix n'ont que quelque peu varié. La qualité des offres a été assez satisfaisante et nous avons pu en disposer assez facilement. Pour la semaine commençant le 22 nous ne prévoyons aucun changement.

PORCS

Durant la semaine finissant le 20 janvier les arrivages de porcs se sont chiffrés à environ 7,000. Ce marché s'est ouvert lundi avec assez d'activité mais à cause de l'offre qui fut un peu trop forte pour la demande nous avons eu à enregistrer une légère baisse des prix. Ce marché s'est fermé avec une tendance à la baisse.

VOLAILLES VIVANTES

Le marché aux volailles vivantes est assez tranquille depuis quelques temps. Les arrivages sont plutôt faibles, la demande l'est aussi. Nous avons pu obtenir durant cette dernière semaine des prix qui se sont maintenus au niveau de ceux de la semaine dernière. Pour la semaine prochaine nous ne prévoyons pas de changement.

ANIMAUX DE BOUCHERIE ABATTUS

PORCS

Les arrivages de porcs abattus se sont chiffrés durant cette dernière semaine à environ 150. Nous avons pu disposer à peu près de toutes les offres mais à des prix plus bas d'environ 25c par 100 livres. Pour la semaine commençant le 22 janvier nous ne prévoyons pas des prix plus élevés, surtout si les arrivages de porcs vivants se maintiennent au niveau de ceux de la semaine dernière.

VEAUX ENGRAISSÉS AU LAIT

Les arrivages de vœux engraisés au lait sont très faibles en ce moment. Cette marchandise est beaucoup recherchée et les prix se maintiennent très fermes.

VOLAILLES ABATTUES

Les arrivages de volailles abattues ont quelque peu diminué durant la semaine finissant le 19 janvier. Les offres depuis quelques jours comprennent surtout de la volaille de qualité plutôt inférieure. Cette volaille ne répond pas exactement aux exigences du marché. Il nous faut en disposer à des prix un peu plus bas. Pour la semaine commençant le 22 janvier nous prévoyons un marché plutôt stationnaire.

(De la Coopérative centrale.)

ÇA ET LA

Dans une déclaration qu'il faisait ces jours-ci aux journaux, M. H. W. Matheson, ingénieur-chercheur en chef de la *Shawinigan Water & Power Co.*, disait: "Il est regrettable que le Canada, quoiqu'il soit un grand pays agricole, n'ait pas développé l'industrie fondamentale des fertilisants; la plus grande partie des fertilisants y sont importés et les compagnies qui en font le commerce ne font que des bénéfices. Apparemment il n'a pas encore été opportun au Canada d'établir cette industrie dans toute son étendue, le sol vierge, particulièrement dans l'Ouest, produisant encore récolte après récolte sans qu'il y ait nécessité de lui rendre des matières fertilisantes. Ce manque du sol cependant ne peut durer indéfiniment et il n'y a pas de doute que dans un avenir rapproché une industrie des fertilisants devra être établie en différents points du pays."

M. D'Arcy Scott, secrétaire-trésorier du *National Dairy Council*, adressant la parole à un congrès de l'industrie laitière, à Calgary, a signalé l'importance d'une loi qui obligerait la classification du beurre et du fromage canadien.

M. Hoover, secrétaire du commerce à Washington, a répondu à ceux qui protestent contre les exportations de charbon au Canada, que le Dominion fait plus que s'acquiescer en fournissant de l'énergie électrique sur certains points de la frontière américaine. L'énergie qui est fournie aux Etats-Unis, dit-il, représente plus que la valeur du charbon que les Etats-Unis envoient au Canada.

A WALL STREET

New-York, 24. — La reprise du mouvement d'achat commencé hier, dans le compartiment ferroviaire, a imprimé une allure soutenue à la cote, à l'ouverture de la Bourse, aujourd'hui. Le *St. Paul* de préférence, le *Great Northern* de préférence, le *Père Marquette*, l'*Alchison* et le *Frisco* de préférence ont été les premiers à reprendre du terrain. Le *Baldwin* a monté de trois quarts de point et le *Clelland* *Peabody* ainsi que le *Federal Mining* et *Smelting* ont gagné un point chacun. Le *Beech Nut Packing* a baissé de 2 points 1-2. Le *Pacific Oil* et le *Standard Oil of California* ont fait preuve de lourdeur. L'achat des actions ferroviaires s'est confiné en partie aux émissions de spéculation bas cotées, quelques-unes de celles qui paient de gros dividendes manifestant une faible tendance réactionnaire. Le *Frisco* de préférence a porté son gain à 1 point 3-4 et le *Père Marquette*, le *Chicago Northwestern*, le *St. Paul* de préférence et le *Northern Pacific* ont avancé d'un point. Le *New Haven*, le *Rock Island* et le *Missouri Pacific* de préférence, le commun et la préférence, le *Illinois Central* et le *New Orleans* *Texas* et *Mexico* ont progressé de fractions de point. Le *Lackawanna* et le *Louisville* et *Nashville* ont perdu du terrain. Le *Woolworth* a avancé de 2 points et le *Piggly Wiggly* d'un point. Le *Standard Oil of New Jersey* et celui de Californie, le *California Petroleum*, l'*American Sugar* et le *Postum Cereal* ont aussi subi des pertes d'un point ou plus. Le *Fisher Body* a baissé à 8 points 1-2, plus bas, parce que la nouvelle d'un remaniement de finances s'est confirmée. Les échanges étrangers ont débuté en baisse.

Dividendes déclarés

Union Bank of Canada — 2 1-2 p.c., pour le trimestre courant, payable le premier mars aux actionnaires inscrits le 13 février. Ontario Steel Products de préférence. — 1 3-4 p.c. payable le 15 février aux actionnaires inscrits le 31 janvier.

Banque d'Hochelaga

M. ERNEST GUIMONT EST NOMME SECRETAIRE GENERAL. A une réunion des directeurs de la Banque d'Hochelaga, tenue hier après-midi, M. Ernest Guimont, avocat, a été nommé secrétaire général de cette institution. M. Ernest Guimont est avantageusement connu dans les cercles financiers et fort estimé du personnel de la Banque. Depuis huit ans, il est chef du service légal de la Banque d'Hochelaga. Il est aussi secrétaire du Crédit-Generel du Canada, de la Saguenay-Pulpes. Depuis quatre ans, M. Guimont donne les cours des opérations de banque, à l'Ecole des hautes études commerciales.

M. Guimont conserve encore la direction du service légal de la Banque d'Hochelaga.

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le mardi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1923	1922
23 janv. 17 janv. 24 janv.		
Oeufs, caisses	1,562 750 705	
Beurre, caisses	71 173 96	
Fromage, boîtes	101 560 2	

LES PRIX DU GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus ce matin:

FARINE	
1ère qualité, le baril	\$7.10
Deuxième qualité, le baril	\$6.60
Ferme, le baril	\$6.40

OEUF

Choisis	37s.
No 1	33s.
No 2	29s.
Frais de la semaine	53s.
Frais américains	50s.

BEURRE

Les prix sont montés d'un sou.	
Crémère, choix no 1	42s.
No 2	40 et 41s.
En bloc d'une livre:	
Crémère, no 1	43s.
Crémère de choix, no 2	42s.

FROMAGE

Fort, à la meule	28s.
Au moineau	28s.
Doux, à la meule	26s.
Au moineau	27s.
Oka	40s.

MIEL

Le miel blanc coulé se vend 15s. la livre par 30 livres.

Les prix des oeufs, du beurre, du fromage, du miel sont fournis par la maison Z. Limoges et Cie, Limitée, 26, rue William.

SAINDOUX

En tôle	16s. 1-4
Enseau	16s. 1-2

POMMES DE TERRE

Le marché est assez fort. Les prix sont les mêmes pour les pommes de terre du Québec, des Montagnes Vertes et des Provinces Maritimes: 90 et 95s. les 90 livres au wagon; au gros, \$1.10 les 80, au magasin, et \$1.20 les 80 livres.

VIANDES FUMÉES

Les jambons de 8 à 12 livres font de 24 à 25s. et les autres plus lourds de 23 à 24s. Le jambon cuit fait 38s. et le bacon, de 28s.

Cours du change

Cote des devises étrangères de L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, 50, Notre-Dame ouest, Montréal.

Cours moyens le 24 janvier 1923	Angleterre	\$4.70	\$4.72
France	.0631	.0634	
Belgique	.0583	.0587	
Italie	.0484	.0486	
Suisse	.1878	.1887	
Hollande	.3974	.3994	
Espagne	.1579	.1586	
Allemagne	.0008	.00085	
Suède	.2701	.2715	
Norvège	.1873	.1882	
Danemark	.1969	.1979	
Autriche	.000014	.000014	
Etats-Unis	Prime: 1 1-8 p.c.		

Nous encaissons les coupons français au cours du jour.

Chèque, 100,000 marks allemands pour 88.50; 1,000,000 pour 865.00.

Le prix du plomb

New-York, 24. — Le prix du plomb vient d'être haussé pour la seconde fois depuis deux jours. La nouvelle hausse est de 25s. par quintal et c'est l'*American Smelting and Refining Co.*, qui l'a annoncée. Le plomb se vend maintenant 8 s. la livre comparativement à un prix moyen de 5 s. 71 en 1922, de 4 s. 55 en 1921 et de 3 s. 08 en 1920. Le prix le plus élevé au cours des dernières années a été de 8 s. 8, en 1917.

Les recettes ferroviaires

Les recettes brutes des chemins de fer nationaux du Canada pour la semaine terminée le 21 janvier ont été de \$1,946,584, une diminution de \$44,337 comparativement à la période correspondante l'an dernier. Les recettes brutes du premier janvier à date ont été de \$6,298,226, une augmentation de \$558,873 comparativement à la période correspondante l'an dernier.

Les recettes du Grand-Tronc, pour la semaine terminée le 21 janvier, s'élevaient à \$1,848,454, comparativement à \$1,755,834, une augmentation de \$96,620 ou 5.27 pour cent.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Date du 24 janvier 1923	Echéance	Prix	Rendement
1 déc. 1925	100.30	4.90	
1 oct. 1931	100.40	4.93	
1 mars 1937	101.00	4.83	
1 nov. 1923	100.75	4.73	
1 déc. 1927	102.25	4.97	
1 nov. 1933	105.40	4.84	
1 déc. 1937	107.05	4.82	
1 nov. 1942	100.70	5.08	
1 nov. 1944	102.75	5.18	
1 nov. 1947	100.00	5.00	
1 nov. 1952	102.45	5.18	

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DE LA VICTOIRE DE 5 1/2 %

Renouv.	1922	102.15	102.30	102.50	1060
1923	103.40	105.50			
1924	107.85	107.40	100	107.60	
1925	100.20	101.00			
1926	102.70	102.80	2000	102.75	5000

DE GUERRE

1921	100.30
1922	100.40
1923	101.20

LA MATINÉE A LA BOURSE

LE MARCHE EST RETOMBE AU MEME POINT QUE LA SEMAINE DERNIERE. — TROIS STOCKS SEULEMENT SONT EN VUE, LE TEXTILE, LE BRASILIEN ET LE TORONTO RAILWAY.

L'activité de la journée d'hier n'aura été qu'un feu de paille. Ce matin, le marché est retombé au même point que la semaine dernière. Trois stocks seulement ont été traités pour deux cents actions ou plus, le Dominion Textile, le Brésilien et le Toronto Railway. Six autres ont été traités pour cent actions ou plus.

La cote n'a pas fluctué pour la peine. Le Toronto Railway s'est maintenu au niveau atteint hier. Après avoir été à 88, il est monté à 89 pour y demeurer. Le Penman, peu traité cependant, a touché 131, réalisant un gain d'un point depuis hier et en restant en deca tout juste d'un point de son plus haut niveau. Le Brésilien a réalisé un gain léger de 3-8 de point. Le Textile reste à 64. Le Mackay est monté de trois-quarts de point. Le Dominion Glass, le Price, le Quebec Railway, ont pris des fractions de point.

Le stock le plus lourd a été le Steel of Canada, tombé de 63 à 61 1-2. L'habit, le Bell Telephone, le Steamship, le Smelting, ont laissé voir quelque lourdeur.

Il s'est vendu au cours de la séance, 2,682 actions de 254 Brésilien, 120 Breve, 181 Dominion Glass, 150 Mackay, 115 Quebec Railway, 135 Shawinigan, 161 Smelting, 446 Textile et 275 Toronto Railway.

Les fonds américains font prime de 3-4 de 1 p.c. à 1 1-4 p.c. à Montréal; le franc français fait .0660 et la livre sterling \$4.72.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie.)

Transactions de 10 h. a.m. à midi et demi.

Steel of Canada—35 à 61 1/2.	
Nat. Breweries—120 à 48.	
Ashcroft P. and P.—1 à 88 1/2.	
Ashcroft Corp. pr.—1 à 85.	
Atlantic Sugar—10 à 22 1/2.	
Bell Tel.—5 à 115 1/2.	
Brazilian Traction—154 à 43 1/2.	
B. E. Steel 2e pr.—75 à 73 1/2.	
Peter Laval—20 à 42.	
Cons. Smelting—40 à 26 1/2; 2 à 26, 40 à 26 1/2.	
Dom. Glass—4 à 92 1/2.	
Canadian Steamship—10 à 17.	
Do pr.—10 à 50 1/2.	
Laurentide Co.—15 à 93.	
Penns.—25 à 130 1/2; 60 à 131.	
Dom. Textile—25 à 63 1/2; 3 à 63 1/2; 15 à 63 1/2; 20 à 63 1/2; 35 à 64.	
Textile pr.—10 à 109.	
Woods Man. pr.—1 à 70.	
Toronto Ry.—10 à 88, 190 à 89.	
Ashcroft Corp. pr.—20 à 85.	
Bell Tel.—12 à 115 1/2.	
Brazilian Traction—154 à 43 1/2.	
Brit. Emp. Steel—10 à 9.	
R. E. Steel 2e pr.—5 à 25 1/2.	
Brooklyn T. pr.—1 à 25 1/2.	
Dom. Glass—150 à 92 1/2.	
Canadian Steamship pr.—15 à 50.	
Montreal Power—25 à 144 1/2.	
Price Bros.—20 à 144 1/2.	
Quebec Ry.—35 à 23 1/2; 35 à 23 1/2; 25 à 23 1/2.	
Shawinigan—10 à 115, 100 à 115 1/2.	
Twin City—50 à 59.	
Ogilvie pr.—1 à 250, 2 à 259.	
Can. Corp. pr.—1 à 250, 2 à 259.	
Mackay—10 à 135.	
Dom. Textile—10 à 109.	
Cons. Smelting—40 à 26 1/2; 2 à 26, 40 à 26 1/2.	

L'industrie avicole

Ottawa, 24. — Le progrès de l'industrie avicole au Canada est bien démontré par les chiffres suivants que vient de publier le bureau fédéral de la statistique:

NOMBRE DE VOLAILLES

	1918	1922
Tout Canada	31,159,691	43,422,991
Nouv.-Ecosse	871,036	929,088
N. Brunswick	674,412	1,251,496
Québec	5,363,994	6,518,292
Ontario	12,281,105	13,964,317
Manitoba	2,354,023	3,612,108
Saskatchewan	8,000,369	8,455,950
Alberta	3,022,333	5,935,295
Col. britann.	1,061,806	1,910,772
I. du P.-E.	590,612	845,673

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal.

	N.-Y.	Mont.
Papier à 60 jours	461.25	466
Papier à demande	465.25	470
Par câble s.-marin	465.25	470.50
Cours du change new-yorkais:		
31-32	1 de 1.	
Le franc: 6.43	6.50.	

Cotations hors-liste

Tramways and Power: acheteur, 14 1/2; vendeur, 15.	
Saguenay commun: acheteur, 1; vendeur, 1 1/2.	
Do pr.: acheteur, 1 1/4; vendeur, 2.	
New-Riverton commun: vendeur, 50c; vendeur, 10 à 42.	
Can. Sugar: acheteur, 6.	
Southern C. Power: acheteur, 29 1/2; vendeur, 30.	
Southern C. P. pr.: vendeur, 30.	
Argonaut Gold Mines: acheteur, 50c; vendeur, 52c; ventes, 150 à 50c.	
Bruden Paip: acheteur, 14; vendeur, 16.	
Can. Industrial Alcohol: acheteur, 12 1/2; vendeur, 13; ventes, 25 à 13.	
Brill Control Oil: acheteur, 1 1/4; vendeur, 2 1/4.	

Bourse de New-York

Cours traités par la maison GRIFFITH et Cie, courtiers, 60, ouest, Notre-Dame, Montréal.

Am. Can.	81 1/2	81 1/2
Am. Car and P.	179 1/2	179 1/2
Am. Smelting	54	54 1/2
Am. Tel. and Tel.	122 1/2	122 1/2
Am. Woolen	95 1/2	95 1/2
Anadarko Copper	135	135
Baldwin Locom.	43 1/2	43 1/2
Baltimore and Ohio	43 1/2	43 1/2
Belmont Steel (B.)	61 1/2	61 1/2
Canadian Pacific	143 1/2	143 1/2
Central Leather	34	34
Chicago Rock Island	32 1/2	32 1/2
Chicago Gas and Elec.	26 1/2	26 1/2
China Copper	24 1/2	24 1/2
Corn Products	120	120 1/2
Crescent Steel	114 1/2	114 1/2
General Motors	10 1/2	10 1/2
Erle RR	10 1/2	10 1/2
Inspiration Copper	33 1/2	33 1/2
International	14 1/2	14 1/2
Midvale Steel	28 1/2	28 1/2
Missouri Pacific	10 1/2	

LA VIE SPORTIVE

M. Moore veut à tout prix faire rencontrer Girardin et Deschamps

Il y a quelques semaines nous annoncions que des offres avaient été faites à Georges Girardin et à O. Deschamps pour une bataille de dix rondes entre ces deux pugilistes locaux mais depuis tout est rentré dans le silence. Plusieurs fervents du sport de la boxe nous ont demandé où M. Moore en était rendu avec les négociations entamées mais comme les renseignements nous manquaient nous n'avons pu les mettre au courant.

Ce matin nous avons eu la visite de M. Moore à nos bureaux et celui-ci s'est déclaré fort surpris de l'attitude de Deschamps mais il espère pouvoir décider le protégé de M. Crevier à apposer sa signature au contrat.

M. Moore nous a fait connaître les conditions du contrat qu'il a soumise à Deschamps et à Girardin. Nous croyons que ces conditions sont des plus raisonnables et nous ne voyons pas pourquoi l'on ne s'est pas décidé de signer. Une garantie de \$750 est donnée aux pugilistes pour cette bataille avec l'avantage d'un pourcentage de 45 pour cent sur les recettes brutes. La bourse devant être partagée à raison de 75 pour cent au vainqueur et de 25 pour cent au vaincu. Les deux pugilistes devant faire le poids de 135 livres le jour de la bataille. Ce

sont là, croyons-nous, des conditions très avantageuses.

M. Moore nous a déclaré que Girardin avait déjà accepté ces conditions, qu'il a apposé sa signature au contrat hier après-midi et que le protégé de M. Millaire est anxieux de se battre avec Deschamps.

M. Moore veut à tout prix faire rencontrer ces deux hommes mais la bataille devra être disputée honnêtement, car s'il fait des sacrifices il veut au moins que les amateurs sachent lequel des deux est supérieur. "Pas de danse, dit-il, mais un combat sérieux qui devra donner satisfaction aux spectateurs et qui permettra au meilleur homme de gagner. Les amateurs, — un grand nombre du moins, — prétendent que la plupart des combats sont arrangés à l'avance et aussi ils s'obstinent d'assister aux séances de boxe. Pourquoi irai-je risquer mon argent pour les beaux yeux des boxeurs si le public n'a pas confiance mais je désire organiser des combats de boxe qui donneront satisfaction au public."

M. Moore mérite sûrement l'encouragement du public et des boxeurs et il est à espérer que les pugilistes feront preuve de bonne volonté. M. Deschamps devrait être le premier à donner le bon exemple ou plutôt à imiter Georges Girardin.

SAINT-MARIE VICTORIEUX

Les parties de hockey se succèdent rapidement au collège Ste-Marie, les victoires aussi. Jeudi après-midi, les "Sainte-Marie" remportèrent leur cinquième victoire consécutive ne triomphant du Bellevue, par un résultat de 5 à 0.

Le résultat, — il faut le dire à la louange des visiteurs, — n'indiqua pas réellement ce que fut la partie. Durant la première période, les deux clubs se maintinrent égaux et ni l'un ni l'autre ne parvinrent à enregistrer un seul point.

Ce n'est que dans la seconde période que le jeu d'ensemble de Vanasse, Chevalier et Cousineau permit au collège de triompher de ses adversaires dont les élan vinrent se briser contre la défense des Ste-Marie, où Lanctôt et le gardien de buts, Jérôme, se firent tout particulièrement remarquer.

Alignement des équipes:
Ste-Marie Bellevue
Jérôme But Bailais
Lanctôt Défense Bienvenue
Dussault Défense Burdett
Cousineau Centre Pelletier
Chevalier Aile Poulain
Vanasse Aile Mathieu
Roy Sub. Dubuc
Fortier Sub. Pagé
Laplanche Sub.

SOMMAIRE

Première période
Aucun point.

Deuxième période

1.—C. Ste-Marie, Cousineau.
2.—C. Ste-Marie, Lanctôt.
3.—C. Ste-Marie, Roy.
4.—C. Ste-Marie, Dussault.
5.—C. Ste-Marie, Cousineau.

Hier, le Ste-Marie II triompha de la première équipe du collège Lavallée de Saint-Vincent-de-Paul.

La suite, des plus amicales, quoique des plus chaudes, se termina par le résultat de 2 à 0.

La victoire est due en grande partie aux combinaisons adroites de Gaudreau et de St-Michel, et à la solidité des défenses. Un cordial merci pour la cordiale réception.

Dans les séries de l'Intercollégiale

Nous avons rencontré à midi à la pratique à l'Arena Mont-Royal le capitaine Desbiens de l'Université de Montréal. Il était souriant et semblait impatient de vouloir rencontrer le Varsity.

Nous lui avons demandé s'il pensait que l'Université de Montréal allait vaincre le Toronto samedi soir. Voici ce qu'il nous a dit: "Maintenant que la guigne qui s'acharnait depuis le commencement de la saison sur notre équipe nous a laissés, il n'y a pas de doute que l'Université de Montréal sortira triomphante de la rencontre Université de Montréal-Toronto. Il nous a déclaré de plus que lui et ses hommes allaient jouer la partie de leur vie et qu'il fallait à tout prix gagner la partie.

Hudson qui est le meilleur joueur du Varsity et un des plus habiles scoreurs de la ligue Intercollegiale sera à son poste samedi soir sur l'équipe du Varsity. Ce brillant joueur ne compte jamais moins de trois points à chaque partie et tous les amateurs de hockey se rendront à l'Arena Mont-Royal samedi soir pour le voir à l'oeuvre.

Hudson, Carson et Westman forment une superbe ligne d'avant, mais ils auront fort à faire avec Lapointe et les deux frères Lamarre, qui ne sont pas des quantités négligeables.

La défense de l'Université de Montréal qui se compose de Desbiens et Poirier est quasi infranchissable. Les joueurs de Toronto l'ont déclaré l'autre jour qu'ils craignaient les durs lancers de Desbiens. Langtry qui est le meilleur gardien de buts du Varsity en a réellement peur, puisqu'il demanda à être remplacé après la première période de la partie il y a quinze jours.

Cette rencontre sera sûrement la plus grande attraction de la saison et nul doute qu'elle attirera la plus nombreuse assistance de la saison à une partie amateur. La vente des billets est très considérable pour la partie de samedi prochain.

Victoire de l'Institut La Roche

L'équipe de hockey de l'Institut La Roche a démontré une fois de plus sa valeur, vendredi le 19 courant, en battant le Champêtre par un résultat de 4 à 2.

La partie fut des plus intéressantes, car le Champêtre a apporté une résistance opiniâtre, luttant courageusement jusqu'à la dernière minute; plusieurs fois les joueurs rapides de l'Institut La Roche, se ruant à l'assaut, furent repoussés contre la belle défense du Champêtre.

Les vainqueurs ont fait l'admiration de l'assistance par leur rapidité et leur jeu d'ensemble.

L'Institut La Roche remercie le Champêtre pour son hospitalité et n'a que des félicitations à lui offrir pour la belle tenue et le bon esprit sportif de tous ses joueurs.

Alignement des équipes:
L'Institut La Roche Champêtre
Bédard Buts Neveu
Picotte Défense Lamoureux
Valois Défense Bélisle
Smith Aile Murray
Jodoin Aile Nadeau
A. Dutrisac Centre Miller
Gauvin Subs Houle
Giroux et Cloutier

SOMMAIRE

1ère période
Inst. La Roche, A. Dutrisac, 7.00.
Inst. La Roche, L. Cloutier, 7.00.

2ème période
Inst. La Roche, J. Smith, 12.00
Champêtre, Houle, 2.00.

3ème période
Champêtre, Miller, 6.00.
Inst. La Roche, Giroux, 5.00.

Mercredi, 24 janvier, l'Institut La Roche rencontrera le S.-L. Constant, au collège Ste-Marie.

Pour informations: J.-N. Cayouet, 195, Ste-Catherine-est. Tél. Est 7496.

LE SALON DE L'AUTOMOBILE

Nous n'exagérons pas en disant que de dix à onze mille personnes ont visité, hier soir, les deux étages du salon d'automobiles, chez Almy's. Pendant tout l'après-midi et toute la soirée un défilé continu s'est fait par les six ascenseurs et les escaliers et, vers neuf heures, hier soir, la foule était si compacte que la circulation était difficile. C'était hier la soirée de Québec et beaucoup ont été sous l'impression que toute la population de l'ancienne capitale était là, mais on nous affirme que plusieurs manquaient. Quoi qu'il en soit, il y avait assez de monde pour faire croire qu'une ville entière s'était transportée chez Almy's.

Depuis samedi et lundi, le nombre des visiteurs a été pour ainsi dire en doublant tous les jours et la direction songe sérieusement à faire construire un édifice spécial qui servira exclusivement aux expositions ou de moteurs ou d'articles analogues. Il est certain que les 90,000 pieds carrés des deux étages actuellement loués ne sont pas suffisants.

Ce soir, grande soirée de gala et concert spécial. Le prix d'entrée est de \$1.00 mais les billets de faveur distribués par les agences de voitures seront reçus comme les autres. On compte ce soir sur une foule encore plus considérable qu'hier.

Conseillers de la Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup, 24 (D.N.C.) —

La nomination pour les élections municipales de la cité ou lieu hier, avec le résultat suivant, élus par acclamation: M. Edgar Levasseur, maire; M. Lauréat Boulanger, échevin pour le quartier centre; M. Joseph Parant pour le quartier nord. Les candidats suivants luttèrent dans les différents quartiers: MM. François Pelletier et Georges Couturier dans le quartier sud; MM. Ulric Lavoie et Cléophas Thibault dans le quartier centre; MM. Henri Pelletier et Adélaïde Thibault dans le quartier nord.

Propagande!

Profitez de notre abonnement spécial de deux mois (une piastre pour le Canada, en dehors de Montréal et de sa banlieue, une piastre et demi pour les Etats-Unis) pour faire connaître le "Devoir".

Abonnez, faites abonner vos amis.

VENTE AUTORISEE EN JUSTICE

Samedi, le 10 février 1923, à 2 h. 30 P.M. sera vendu à l'enchère publique au plus offrant et dernier enchérisseur au no 372 sur la 5ème avenue, à Rosemont, en la Cité de Montréal, l'immeuble suivant appartenant aux enfants mineurs de feu J. Arthur Robert, en son vivant voyageur de commerce de la Cité de Montréal, avec Diane Louise Giguère, veuve: Un lot de terre connu et désigné comme lot numéro sept cent trente-huit de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et douze (172-738) aux plans et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, avec bâtiments dessus construits portant le no 372 de la 5ème avenue, à Rosemont, en la Cité de Montréal. Pour les conditions de la vente s'adresser au notaire soussigné au no 1253, Ste-Catherine Est. Montréal, 24 janvier 1923. Tél.: Las. 997. J.-E. LACHAPPELLE, N.P.

SERVICE DE LIBRAIRIE du "DEVOIR"

Les lecteurs du "Devoir" trouveront les ouvrages suivants au service de librairie du "Devoir":

BROCHURES DE PROPAGANDE

Dixième anniversaire (luxe)	30
Dixième anniversaire (ordin.)	38
"Le Devoir", témoignages d'évêques	12
"Le Devoir", journal catholique par M. l'abbé Perrier	12
"Le Devoir", son action intellectuelle et morale par Antonio Perrault	12
Pour l'exemple	25
Cinquième anniversaire du "Devoir" (1915)	28

BROCHURES DE M. BOURASSA

UNE MAUVAISE LOI (1921)	28
LA PRESSE CATHOLIQUE ET NATIONALE "LE DEVOIR", ses promesses, son avenir, ses conditions de survie (1920)	38
LE CANADA APOSTOLIQUE (1919)	60
LA LANGUE GARDIENNE de la FOI (1918)	28
LA CONSCRIPTION (1917)	12
L'INTERVENTION AMERICAINE, ses motifs, son objet, ses conséquences (1917)	28
LA LANGUE FRANCAISE au Canada (1915)	18
"LE DEVOIR", son origine, son passé, son avenir (1915)	12
POUR LA JUSTICE (1912)	12
CONSCRIPTION (en anglais) (1917)	12
THE DUTY OF CANADA (en anglais)	12

Le prix indiqué comprend les frais d'envoi, par poste, pour chaque unité.

Adresser toutes les commandes, avec remise par chèque au pair, mandat ou bon-poste, au

SERVICE DE LIBRAIRIE

"LE DEVOIR"

43, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL

EXPOSITION d'automobiles

Aujourd'hui et toute la semaine
10 a.m. à 10.30 p.m.
Admission 30c

ALMYS
St-Catherine, coin Bleury

SOIREE DE GALA
Admission: \$100
Mercredi 24 janvier

NAVIGATION

LIGNE FRANCAISE

N.-Y. - Plymouth - Havre - Paris

"Suivez les voyageurs expérimentés"

France fév. 21 mar. 14 avr. 16
Paris mar. 7 mar. 28 avr. 25
Lafayette avr. 14 mai 12 juin 23

NEW-YORK-HAVRE-PARIS
Chicago fév. 1 mar. 8 mai 26
Rochambeau fév. 15 avr. 28 mai 31
Roussillon fév. 22 mar. 29 mai 19
La Savane avr. 7 mai 5 juin 2

N.-Y. - Vigo (Espagne) - Bordeaux
La Bourdonnais fév. 10 mar. 15 avr. 18

Nouv.-Orléans-Vigo (Espagne)
Havre

Niagara mar. 12 juin 11 nov. 9
De LaSalle avr. 9 juil. 3 oct. 10

Tournees en auto dans l'Afrique Nord
Algérie Maroc Tunisie

Bureaux de la compagnie, 22, Notre-Dame Ouest, Montréal, Canada

Tous les départs sont à 11 a.m.

Province de Québec COUR SUPERIEURE
District de Montréal
No 45

ANGONA ELLISON, des cité et district de Montréal, marchand, faisant affaires seul, sous le nom de ACME TRADING CO., demandeur, contre BEAR STEEL & WIRE CO. INC., corporation légalement constituée, ayant son principal bureau d'affaires, en la ville de Chicago, dans l'Etat de l'Illinois, défendeur, et CANADIAN PACIFIC RAILWAY CO., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, (entrepôt Molson), Tiers-saisie.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaitre dans le mois.

Montréal, 23 janvier 1923.

T. DEPATIE,
Député-protonotaire.

LA LIGUE DES MANUFACTURES

La rapide ascension du Canadian Packing, dans la ligue des Manufactures, qui joue ses parties le vendredi soir au rond Victoria, rue Drummond, ajoute un élément d'intérêt exceptionnel à la course au championnat de ce circuit. L'équipe d'Alcide Gagnon a gagné ses deux dernières parties sur le Berliner par 2 à 0 et sur le Northern Electric par 3 à 1, de sorte que les adversaires n'ont pas fait un point contre sa défense en deux parties.

Le Canadian Packing qui compte sur son alignement des étoiles de la ligue de la cité, s'attaquera vendredi de cette semaine au Crane Co., champion de l'hiver passé, dans la première ligue au programme, et on prévoit une autre grande exhibition. Avec le championnat en vue, le Canadian Packing n'enlève pas s'arrêter en aucun beau chemin, tandis que le Crane a absolument besoin d'une victoire pour se tenir dans la course avec les autres équipes. Autrement, ses chances sont absolument compromises.

Dans la deuxième ligue, on verra aux prises le Berliner avec le Northern Electric. Le premier a battu le Crane l'id. Ce fait, cette semaine passée mais s'attend à une dure opposition des "électriques", après demain soir.

Le programme de la convention des raquetteurs

Trois-Rivières, 24. — A une importante assemblée des comités d'organisation du grand carnaval des raquetteurs, les 3 et 4 février prochain, aux Trois-Rivières, on a adopté le programme officiel de la réunion de l'Union Canadienne des Raquetteurs.

Voici le programme tel que modifié hier après-midi.

SAMEDI LE 3 FEVRIER

11.30—Arrivée des raquetteurs.
12.15—Réception civique à l'hôtel de ville.
1.00—Dîner des raquetteurs à leurs hôtels.
3.00—Courses pour le championnat du monde.
6.00—Souper.

7.30—Rassemblement de tous les clubs au manège militaire.

8.15—Départ du manège pour la parade au feu de Bengale.

10.00—Feu d'artifice. Illumination du palais de glace par l'Union Musicale.

1.00—Retour au manège militaire.

Présentation des médailles. — Concert et rafraichissements.

DIMANCHE LE 4 FEVRIER

9.30—Rassemblement au manège militaire.

10.00—Parade des églises.

11.15—Messe à la cathédrale. Photographie des clubs prise au sortir de l'église.

1.00—Banquet des officiers et délégués de l'Union Canadienne à l'Académie de LaSalle.

3.00—Amusements de la glissoire du coteau St-Louis. — Partie de hockey à l'Arena.

Course en patins. — Souque à la corde et divers jeux au manège militaire.

Une sortie des raquetteurs du National

C'est ce soir que les raquetteurs du National feront leur deuxième sortie en raquette, accompagnés de leurs dames et amies. Les candidates du concours, pour le titre de Mademoiselle Montréal, organisé par le comité des sports d'hiver, seront les invitées des raquetteurs de la rue Cherrier.

Des invitations spéciales leur ont été adressées et l'on prévoit qu'elles tiendront à prouver leur habileté comme raquetteuses en prenant part à cette sortie.

Nous tenons à informer les membres de l'Association que seuls, les raquetteurs en uniforme, seront admis à la réception qui aura lieu à la païestre, au retour de la sortie en raquette. Les organisateurs de cette réunion comptent que l'assistance de ce soir constituera le record de la saison et que les membres voudront profiter de l'occasion pour pratiquer leur sport favori.

SAUVETAGE

C'est jeudi soir prochain, le 25 janvier, qu'aura lieu l'examen des élèves qui se sont préparés pour obtenir le brevet appelé "recompense du mérite", (award of merit).

Comme nous le disions précédemment, les exercices que les élèves doivent exécuter sont des plus difficiles, et de plus, le juge a entièrement le choix des exercices à imposer. Parmi les exercices qui sont ordinairement employés à cette examen, nous pouvons citer:

1. — Nager 600 yds. tout habillé (gilet, pantalons, chemises, chaussures, cravate et faux-col) comme suit: 200 verges genre libre; 200 verges brasse; 200 verges sur le dos.

2. — Plonger des deux tremplins (haut et bas).

3. — Faire un plongeon de distance d'au moins 35 pieds;

4. — Flotter sans bouger pendant au moins 30 secondes.

5. — Exécuter trois nages de fantaisie: torpille, sous-marin et marin.

6. — Faire le tourniquet par en arrière et par en avant.

7. — Se déshabiller dans l'eau.

Comme on peut le constater, les examens sont très difficiles et les élèves doivent être bien entraînés.

Tout en assistant à une jolie démonstration de sauvetage, les membres de l'Association se feront un devoir d'encourager ceux de leurs confrères qui auront à subir cet examen difficile.

Les officiers du Canadien à Sainte-Marie

Le collège Sainte-Marie recevait lundi, les officiers du Canadien. Ce fut une rencontre originale et intéressante. La ligue, comme il fallait s'y attendre, fut des plus amicales. La victoire resta aux Sainte-Marie, par un résultat de 9 à 7.

L'enthousiasme fut d'autant plus grand parmi les écoliers que c'était la première fois qu'ils jouaient à l'heure des professionnels sur leur patinoire dont on a largement amélioré la lumière.

Les élèves remercient cordialement M. Léo Dandurand de l'agréable soirée qu'il leur a procurée, ainsi que de tous les encouragements sportifs et les générosités, que lui doit son ancien Alma Mater.

Nos vétérans ont proposé une revanche à l'Arena. Les "Ste-Marie" ont accepté avec empressement une proposition qui leur promet une rencontre encore plus appréciée sur un terrain où il sera permis à leurs parents et à leurs amis d'encourager leurs jeux et leurs succès.

Alignement des équipes:
Les Officiers Les Ste-Marie
Séguin Buts Jérôme
Dandurand défense Lanctôt
Moore défense Laplanche
Hart centre Cousineau
Sauvé avant Chevalier
Hefferman sub. Vanasse
Badeau sub. Dussault

sub. Roy
sub. Fortier
sub. Bazinet

Arbitre, "Billy" Boucher.

RESULTAT

Première période.
C. S. M. Cousineau; O. C. Hart;
C. S. M. Cousineau; O. C. Moore;
C. S. M. Vanasse; O. C. Moore.

Deuxième période.

C. S. M. Vanasse; C. S. M. Lanctôt; O. C. Dandurand; O. C. Moore;
C. S. M. Vanasse.

Troisième période.

C. S. M. Cousineau; O. C. Hart;
O. C. Moore; C. S. M. Dussault; C. S. M. Vanasse.

Les arbitres sont nommés

Le président Frank Calder, de la "National Hockey League", a annoncé, hier soir, que Corner Smeaton arbitrerait la ligue Canadienne-Tigers, à Hamilton, et Harry Hyland dirigerait celle de Toronto, entre les Irlandais et les Sénateurs.

Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître ce qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez le Devoir pour savoir ce que se passe chez les indépendants. Un mois, 50 sous; un an, \$5.

"MILLBANK"

10
pour
15¢



25
pour
35¢

LA CIGARETTE DE QUALITE

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITÉE.

LES CONVENTIONS

M. ADOLPHE L'ARCHEVEQUE
DANS MERCIER

Les conservateurs de cette division ont tenu leur convention, hier soir, à la salle Corbeil — M. Roméo Lafond, candidat libéral dans Hull — M. J.-C. Langlois sera l'adversaire de M. La-haie dans Papineau — Le Dr Cartier choisi dans Labelle.

M. Adolphe L'Archevêque, dentiste, a reçu l'appui d'un groupe de conservateurs de la division Mercier, à une convention ouverte, le soir, à la salle Corbeil, avenue Mont-Royal. Le choix a été pratiquement unanime, car à peine quelques électeurs ont levé la main en faveur de son concurrent, M. Georges Harvey.

Ce dernier a provoqué un peu d'agitation lorsqu'il a répondu à un interrupteur qu'il briguait les suffrages quand même, mais comme libéral, s'il n'était pas choisi. Les assistants n'ont mis en demeure de tenir sa parole, maintenant qu'ils ont donné leurs préférences à M. L'Archevêque.

Le candidat élu a prononcé un bref discours. Il dit qu'il est un résident du quartier depuis trente ans et qu'il se croit qualifié pour bien représenter le comté à la législature. Il approuve sans réserve le programme de M. Sauvê, parce que, déclare-t-il, c'est la justice et la liberté qui parlent contre le régime spoliateur de M. Taschereau. Il fait une revue des événements politiques en ces dernières années et réclame l'appui désintéressé de ses amis.

M. François Fautoux a parlé en faveur du candidat et dénonce le régime libéral. M. J.-A. Latreille, un libéral, déclare ensuite qu'il se range du côté de l'opposition la première fois depuis quarante ans, à cause des actes odieux commis par les libéraux du gouvernement de Québec.

MM. Edwin Hallsworth et Stanislas Portier, président conjointement la réunion.

L'ASSEMBLEE DE M. ELIE

M. Joseph Elie, échevin et candidat libéral dans la division Mont-Royal-Verdun, a tenu, hier soir, de façon officielle sa campagne en tenant une première assemblée à l'hôtel de ville de Verdun où il a fait salle entière.

La paix — une paix réelle ou feinte — s'est-elle faite entre les libéraux dissidents de cette partie du district de Montréal dont plusieurs, comme on le sait, ont publiquement protesté, vendredi soir dernier, contre le choix de la convention du mardi précédent et semblaient vouloir imposer la candidature de M. Leclair, qui, à ce qu'on dit, a été injustement éliminé? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, par ailleurs, c'est que tout s'est passé hier, dans le calme, calme allant au-delà de l'assemblée d'aujourd'hui, jusqu'à la fin de son indiquer que des incidents s'étaient passés, mais, la chose n'a pas paru à certains que cela. Notons tout de suite, en effet, que lorsque M. Elie apparut à la tribune à titre de premier orateur, aucun applaudissement ne s'est fait entendre et qu'il a commencé son petit discours dans le calme le plus glacial. D'autre part, si la fin de son boniment fut saluée de rares applaudissements, ceux-ci ne parurent pas de tous les bancs.

L'assemblée s'est ouverte vers les 8 heures 30 sous la présidence conjointe de MM. Joseph Fabien et Jim Keith, choisis à l'unanimité, et M. Joseph Elie fut le premier orateur.

M. ELIE

Le candidat remercia tout d'abord tous ses amis de l'appui qu'ils lui ont donné lors de la convention. Il compte sur les sympathies et l'appui de tous les bons libéraux et des vrais citoyens de Verdun pour remporter une victoire éclatante le 5 février prochain. « Mon passé comme échevin de ce quartier depuis douze ans, invoque M. Elie, est une garantie de la tâche que j'entreprends aujourd'hui. Chaque fois que vous aurez besoin de mes services, vous trouverez en moi l'homme toujours prêt à vous répondre, comme j'ai su répondre aux citoyens de Saint-Gabriel ou d'ailleurs que le représentant à l'hôtel de ville de la cité de Montréal. » M. Elie répète ensuite en anglais

COMMISSION SCOLAIRE

LES LIVRES
DE CLASSE

LES COMMISSAIRES ETUDIANT UNE REVISION DES LIVRES IMPOSES AUX ÉCOLIERS, AFIN D'EN ASSURER L'UNIFORMITÉ. — LA SALLE GEORGES-ETIENNE CARTIER.

Les commissaires d'écoles ont commencé, hier soir, à la réunion de la commission centrale, la révision des livres de classe imposés aux élèves des écoles catholiques de Montréal. Cette révision se fait d'ordinaire tous les cinq ans et la dernière date de 1918.

Le comité des écoles avait préparé de longue main un rapport sur les ouvrages suggérés par les communautés enseignantes. Le rapport a été discuté par le comité plénier en présence du juge Lafontaine, de Mgr Piette et des commissaires Richard et Desaulniers et des directeurs d'écoles.

Le juge Lafontaine se demande comment il se fait que tel livre est recommandé pour les classes élémentaires, alors qu'une autre série est imposée pour les cours supérieurs. Il a bien confiance dans le jugement du comité des écoles qui est composé des directeurs, principaux et visiteurs des écoles, mais il voudrait avoir quelques explications sur ce qui lui semble une anomalie. Ainsi, les enfants débutent avec la grammaire Augé pendant le cours élémentaire et le cours moyen, mais ils doivent continuer avec la grammaire des Frères des Écoles Chrétiennes dans le cours supérieur.

Un des directeurs, M. Manning, donne des explications à ce sujet, comme aussi, au sujet d'un livre de géographie. Ce livre est vivement attaqué par le commissaire Desaulniers qui y a relevé des erreurs flagrantes, comme par exemple de placer le comté de Montcalm dans la région de la St-Maurice et le comté d'Yamaska dans les Cantons de l'Est. Il y a aussi des chiffres et des graphiques qui sont absolument erronés.

On présente l'île de Montréal comme faisant partie d'un archipel. Mgr Piette dit que les éditeurs de ce livre devraient être obligés de le corriger soigneusement sur les instructions du comité des Écoles qui indiqueraient les corrections à faire.

La question du prix des livres est ensuite longuement débattue. Il est certain, de l'avis des commissaires, que beaucoup de livres sont vendus cher aux élèves et que la remise accordée aux libraires devrait aller aux parents si les livres étaient vendus directement par les éditeurs aux écoles. La commission en vient finalement à la décision de ne recommander les livres qu'une fois que les divers éditeurs auront fixé leur plus bas prix.

On fait aussi le procès d'un dictionnaire français publié par un libraire de Montréal. De l'avis des principaux, ce livre est jugé incorrect et incomplet sous plusieurs rapports. Il est de plus imprimé sur un papier trop facile à déchirer et fort mal relié. Tous demandent que ce volume soit supprimé de la liste des livres. La commission doit faire des représentations à la maison qui l'édite et lui demander de s'amender.

Les commissaires ont ratifié ensuite la demande de soumissions pour la vente de \$200,000 d'obligations de la commission, portant intérêt à 5 pour cent, pour défrayer les dépenses de construction de plusieurs écoles. Les soumissions seront ouvertes le 8 février.

La commission s'est préoccupée encore de l'affaire de la salle Georges-Etienne Cartier, à l'école paroissiale Saint-Zotique. Quand la commission de Montréal a acquis les biens de l'ancienne commission St-Zotique, elle a pris possession de la salle qui avait été construite par cette commission et en a fait une salle de classe. Néanmoins, le cercle paroissial Saint-Zotique prétendait avoir des droits sur cette salle, droits que la commission nie absolument et, néanmoins, chaque semaine, ou plus souvent les membres du cercle se réunissent dans la salle scolaire, ce que les commissaires ne voulaient pas.

Les commissaires eurent recours à un autre moyen nouveau genre pour les expulser, celui de supprimer le chauffage, et de rendre cette salle inhabitable pour les membres du cercle. Ceux-ci, cependant, trouvant moyen d'installer un système de chauffage à l'huile et de demeurer malgré la commission.

Aujourd'hui, les commissaires craignent le danger d'incendie et ils ont averti les assureurs d'enlever ce système de chauffage provisoire.

ron, que par une voix.

La convention a eu lieu hier après-midi, dans la salle de l'hôtel de ville et était sous la présidence du maire F.-W. Perras, de Gracefield et de l'ancien maire d'Aylmer, A. Debruyne. Les délégués du comté qui y assistaient étaient au nombre de 118 et les quatre candidats à la nomination étaient les suivants: Joseph Caron, Andrew Stafford, qui se présentait comme candidat libéral-vert, H.-A. Goyette et Roméo Lafond, tous quatre de la ville de Hull.

Il avait été décidé que pour être nommé, le candidat devrait remporter une majorité sur tous et il était ainsi nécessaire de passer par deux tours de scrutin avant d'en venir à une décision finale. Dès que les premiers votes furent donnés, il devint manifeste que ni M. Goyette, ni M. Stafford, ne seraient élus et qu'une bataille se livrerait entre M. Caron et M. Lafond. L'excitation qu'il répandait parmi les délégués l'addition des votes s'expliquait bien par le fait que ce commencement à la fin, un des deux candidats ne l'emportait jamais sur l'autre par plus de trois ou quatre voix et presque jusqu'à la fin M. Lafond n'a emporté par deux fois ces voix, ce n'est qu'à la dernière minute que M. Caron s'est classé premier par une voix de plus.

Le résultat de ce premier tour de scrutin se trouvait alors comme suit: M. Caron, 53 votes; M. Lafond, 52; M. Goyette, 7; M. Stafford, 4. Ces deux derniers candidats

AU CONGRES DES
COOPERATIVES

M. Napoléon Hébert s'oppose à ce que la nomination du président de la Coopérative fédérée soit approuvée par le ministre de l'agriculture — Altercation avec M. J.-E. Caron — Importance des coopératives.

Québec, 24 (D. N. C.). — Le congrès coopératif a vu des scènes tapageuses, hier après-midi et hier soir.

C'est à la réunion du soir que l'orage a éclaté. M. N. Hébert, secrétaire-trésorier de la coopérative de Farnham, et M. Caron se sont attrapés.

M. Charron, de l'Ecole de Laite de Saint-Hyacinthe, président de l'assemblée à huit heures. Le premier conférencier fut M. l'abbé Ph. Grondin, missionnaire agricole et organisateur de caisses populaires.

LE PRINCIPE DE LA COOPERATION

Il parle d'abord des principes de coopération. La coopération comporte l'union de personnes pour la défense de leurs intérêts. Pour faire le succès des coopératives, il faut l'honnêteté, l'union entre les membres et les directeurs. M. Grondin veut la disparition des intermédiaires qui augmentent le coût de la vie. « Donnez, dit-il, à manger à nos ouvriers et vous ferez disparaître les dangers du socialisme. »

La coopérative, selon M. l'abbé Grondin, fera disparaître le mal social qui peut exister dans nos campagnes.

Dans la coopération, c'est le capital-homme plus que le capital-argent qui compte. L'argent ne doit pas mener. L'orateur est opposé aux magasins coopératifs, parce qu'ils sont de nature à favoriser le crédit et à diminuer l'économie. La coopération compte sur le dévouement avant tout. Sans dévouement social, les coopératives ne pourront vivre.

M. l'abbé Grondin insiste sur la nécessité des contrats d'achat et de vente et suggère aussi la passation de contrats entre les coopératives paroissiales et la Coopérative fédérée.

Le conférencier démontre comment les caisses populaires peuvent aider aux coopératives locales. A la base de toute coopérative, il faut le crédit coopératif et ce crédit s'obtient par la caisse populaire.

M. Grondin explique le fonctionnement de ces caisses qui ne doivent jamais s'éloigner de leurs règlements.

Il ajoute que, bien que les banques puissent aider quelquefois aux coopératives locales, elles sont plutôt faites pour le commerce et l'industrie. Le crédit coopératif ne fait pas la guerre aux banques; il veut que les cultivateurs gardent dans leurs paroisses l'argent dont elles ont besoin. Le fonctionnement des caisses populaires est facile et tout à l'avantage des plus pauvres.

M. Grondin dit que le clergé est à sa place partout où il y a du bien à faire. Il est applaudi par l'auditoire lorsqu'il dit que le clergé est à sa place dans la coopération. Étant à sa place, le clergé travaille, parce que c'est son devoir.

A la suite de cette conférence, une motion fut adoptée recommandant la création d'un comité spécial qui soit chargé de l'extension des caisses populaires.

PAS D'INSPECTEUR DU GOUVERNEMENT

Au cours d'une discussion, un auditeur demande à l'abbé Grondin s'il est en faveur d'un inspecteur du gouvernement pour contrôler les opérations des Caisse Populaires.

« Nous n'en sommes pas » dit l'abbé Grondin que des auditeurs nombreux applaudissent.

M. Grondin ajoute que les Caisse Populaires ont l'intention de se réunir en fédération.

On travaillera d'abord à l'extension des Unions Régionales de Caisse Populaires.

M. A. Raymond, employé du gouvernement fédéral fait quelques remarques sur la coopération. Il cite un exemple au sujet de la coopérative des oeufs de la Baie des Chaleurs et de la vente des poules dans la Beauce.

M. HEBERT

M. Hébert, est invité par le président. Il fait allusion à l'arrivée au pouvoir de Mussolini et à la révolution nouveau genre des fascistes. M. Hébert fait de la coopération depuis deux ans. Au nom des coopérateurs, il demande au gouvernement de laisser la liberté aux coopératives.

Il approuve la loi créant la coopérative fédérée mais il demande de laisser les cultivateurs libres dans leurs actions. M. Hébert ne croit pas à l'efficacité du système de conseil exécutif et de bureau d'administration. Il s'élève contre l'approbation du choix du président du Conseil par le ministre.

Il ajoute que l'on se propose actuellement de créer une banque pour prêter de l'argent aux cultivateurs. On demandera une charte à cet effet au gouvernement fédéral.

Parlant de chemins de fer et de

au fédéral, a terminé la convention en faisant l'éloge de l'administration Taschereau et en disant que la population libérale du comté de Hull ratifierait le choix fait par la convention, cet après-midi.

M. P.-L. FRENETTE DANS PORT-NEUF

Québec, 23. (D.N.C.) — Une convention coopérative, tenue à Portneuf, a choisi M. P.-L. Frenette, marchand de Québec, demeurant au Cap Santé, comme adversaire de M. Hamel, le candidat libéral.

M. Frenette a invité M. Hamel à une assemblée contradictoire pour vendredi prochain. M. A. Lavigne sera présent.

TELEPHONE EST 8000

Aux Grands Magasins Dupuis

Samedi le 27, Magasins ouverts jusqu'à 10 hres



PALETOTS POUR GARÇONS

PALETOTS pour garçons; grandeurs 30 à 35; modèle Ulster en frise gris et brun pâle ou foncé; col transformable, grand de ceinture; qualité supérieure; valeur de 15.00, pour...

9.95

—Au premier.

SPECIAUX DU MATIN

En vente à l'ouverture des portes à 9 heures, tant que les lots dureront

13000 pièces de coutellerie plaqué argent, marque Wm. Rogers; soies de couteaux à oranges, petits couteaux à beurre, grands couteaux à beurre, couteaux à sucre, couteaux à bouillon, couteaux à fruits, fourchettes à huîtres, fourchettes à dessert, fourchettes à table, cuillers à thé, cuillers à dessert; rég. 3.00 à 7.95 la douzaine — chacun... .19 ou 3 pour... .50

Pas de commande téléphonique, ni contre remboursement (C.O.D.). — Pas d'échange. —Au premier.

MOUCHOIRS

MOUCHOIRS en linon très fin, pour dames; petits dessins brodés dans un coin; bords ourlés à jours; rég. 17 chacun, — au choix, la douzaine, .98

BAS

BAS en cachemire à côtes fines, pour dames; fillettes et garçons; pointures 7 à 10 en noir seulement; valeurs de .59 et .75, pour... .39 —Au rez-de-chaussée.

VENTE DE
PASSE-MONTAGNE

PASSE-MONTAGNE garanti tout laine, fabrication écossaise; une coiffure très confortable pour tous les sports d'hiver; toutes nuances; deux modèles au choix; l'un avec doublure en satin épais, 1.25

L'autre sans doublure, 1.00 —Au rez-de-chaussée.



BOTTINES POUR GARÇONS

BOTTINES en cuir de bonne qualité, noir ou brun, pour garçons et garçonnets; différents modèles, semelle forte, fausse-semelle solide; la bottine idéale pour tous les écoliers. Pointures 11 à 13 et 1 à 5. La paire, 2.98

CLAQUES de première qualité, pour garçons; doublure de canevass ou de laine; pointures: 3, 4 et 5; 60 paires seulement, rég. 1.00 et 1.25 la paire, pour, .78 —Au rez-de-chaussée.

CARPETTES



PETITES CARPETTES de boudoir en tapis Axminster à dessins orientaux; dimensions: 4.6 x 7.6 — chacune, 17.69

LOUPES



LOUPES FRANÇAISES, finies en cuivre nickelé, 3 pouces de diamètre; grossissement 3 fois; garanties de première qualité; rég. 2.00 chacune, très spécial à .98

Au comptoir de l'optique. —Au premier.

GUETRES POUR ENFANTS

GUETRES en drap tout laine, en velours à côtes ou en cuir, pour fillettes et enfants. Pointures 1 à 5, en velours à côtes, pour petits enfants, 1.29

Pointures 8 à 10, pour enfants, 1.95

Pointures 11 à 2, pour fillettes, 2.49

Ces guêtres à 3 boucles attachent au-dessus du genou, dans les pointures 8 à 10 et 11 à 2.

COMBINAISONS JAMBIERES et CULOTTES combinés, en velours à côtes ou en drap bruyère, pour enfants de 2 à 6 ans; chaud et confortable pour ces temps-ci, 2.98 —Au premier.

LAINE AU RABAIS

LAINE Australienne à 4 brins, marque Corticelli, pour chandails; nuances: turquoise, mauve, henné, rouge foncé, tabac, blanc, champagne, vieux rose, jade, copéhague, etc. .19

LAINE FINGERING CANADIENNE à 3 et 4 brins; pour bas et chandails; nuances: kaki, brun foncé, rouge écarlate, gris foncé, oxford, blanc, noir; valeur de 1.39 la lb., pour 1.19

LAINE FINGERING CANADIENNE à 2 et 3 brins, nuances: bleu royal, gris foncé, rouge cardinal ainsi que blanc et noir. La lb., .89 —Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

J.-N. Dupuis, Prop. Eng. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugal, Directeur-Gérant rue Sainte-Catherine Est; angle Saint-André et Saint-Christophe.

G. Brenta

Ameublements-Décorations

La qualité prime dans tous les travaux exécutés dans nos ateliers.

Pour cette semaine:

Vente spéciale de magnifiques COUSSINS de FANTAISIE.

Grand choix de SOIES FRANÇAISES et cretonnes.

Spécialité de bourrures faites sur commande.

Modèles exclusifs de la maison. —Travail et fournitures intérieures garanties.

305, St-Denis

En face du Théâtre

Tél.: Est 1866